

**SYNDICAT MIXTE  
DE CHATENAY-MALABRY**

**Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry**

**PREFECTURE  
DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVE LE**

**13 MARS 2024**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
ET DE LA LEGALITE  
BCL/CHEF DU BUREAU**

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 11 MARS 2024 A 11H**

**Hôtel du Département - Arena  
57 rue des Longues Raies  
Salle n° 744 (Balzac)**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 janvier 2024
2. Approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023
3. Approbation du compte administratif pour l'exercice 2023
4. Affectation des résultats du compte administratif pour l'exercice 2024
5. Adoption du budget primitif 2024
6. Approbation du rapport d'activités pour l'année 2023
7. Cession d'un terrain en vue de la réalisation d'un ouvrage de soutènement
8. Suppression de la ZAC Business Parc - Délibération modificative
9. Questions diverses

SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine

Ville de Châtenay-Malabry

PREFECTURE  
DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVE LE

13 MARS 2024

DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
ET DE LA LEGALITE  
BCL/CHEF DU BUREAU

**COMITE SYNDICAL**  
**LUNDI 11 mars 2024 à 11H00**

**PRESENTS**

**M. Vincent FRANCHI**

Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry  
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine  
Adjoint au Maire de Puteaux

**M. Carl SEGAUD**

Vice-Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry  
Maire de Châtenay-Malabry

**M. Daniel COURTES**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine  
Conseiller municipal de Courbevoie

**Mme Véronique BERGEROL**

Conseillère départementale des Hauts-de-Seine

**POUVOIRS**

**Mme Nathalie LEANDRI**

Vice-Présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
Maire-Adjointe du Plessis-Robinson

**Mme Marie-Laure GODIN**

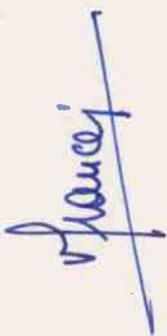
Vice-Présidente du Conseil départemental  
Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt

**Madame Mariam SHARSHAR**

Adjointe au Maire de Châtenay-Malabry



## COMITE SYNDICAL DU LUNDI 11 MARS 2024 A 11H

Membres Titulaires	Signature	Membres Suppléants	Signature
<b>M. Vincent FRANCHI</b> Conseiller départemental des Hauts-de-Seine Maire-Adjoint de Puteaux		<b>M. Jean-Yves SENANT</b> Conseiller départemental des Hauts-de-Seine Maire d'Antony	EXCUSE
<b>Mme Nathalie LEANDRI</b> Vice-Présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine Maire-Adjointe du Plessis-Robinson	POUVOIR A M. FRANCHI	<b>M. Yves COSCAS</b> Conseiller départemental des Hauts-de-Seine Adjoint au Maire de Clamart	EXCUSE
<b>Mme Véronique BERGEROL</b> Conseillère départementale des Hauts-de-Seine		<b>M. Rémi MUZEAU</b> Vice-Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine Maire de Clichy-la-Garenne	EXCUSE
<b>M. Daniel COURTES</b> Conseiller départemental des Hauts-de-Seine Conseiller municipal de Courbevoie		<b>Mme Marie-Laure GODIN</b> Vice-Présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine Adjointe au Maire de Boulogne-Billancourt	POUVOIR A M. COURTES
<b>M. Carl SEGAUD</b> Maire de Châtenay-Malabry		<b>M. Jean-Louis GHIGLIONE</b> Adjoint au Maire de Châtenay-Malabry	
<b>Mme Mariam SHARSHAR</b> Adjoint au Maire de Châtenay-Malabry	POUVOIR A M. SEGAUD	<b>M. Elie de SAINT-JORES</b> Adjoint au Maire de Châtenay-Malabry	

3 POUVOIRS CI-JOINTS →

PREFECTURE  
DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVEE LE  
13 MARS 2024  
DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
ET DE LA LEGALITE  
BCLICHEF DU BUREAU

SYNDICAT MIXTE  
DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

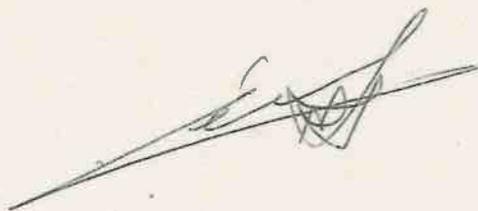
DELEGATION DE POUVOIR

Je soussignée M<sup>me</sup> Nathalie LEANDRI....., en ma qualité de membre du comité syndical du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Donne délégation de pouvoirs, à M. Vincent FRANCHI....., en sa qualité de Président du Syndicat mixte.....

Afin qu'il / elle me représente lors du comité syndical du 11/03/2024 et signe tous les actes juridiques y afférent.

Fait à Nanterre, le 05/03/2024





SYNDICAT MIXTE  
DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**DELEGATION DE POUVOIR**

Je soussignée Madame Mariam SHARSHAR, en ma qualité de membre du comité syndical du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Donne délégation de pouvoirs, à Monsieur Carl SEGAUD, en sa qualité de de membre du comité syndical du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Afin qu'il me représente lors du comité syndical du 11 mars 2024 et signe tous les actes juridiques y afférent.

Fait à Châtenay-Malabry, le 8 mars 2024

Mariam SHARSHAR





SYNDICAT MIXTE  
DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

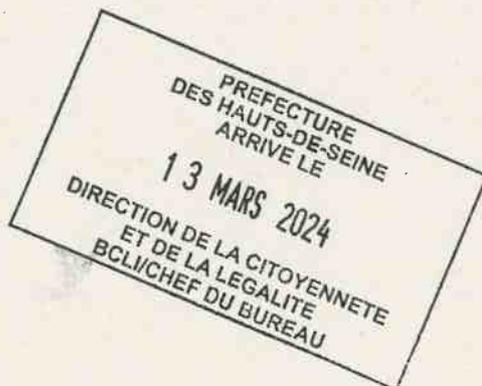
**DELEGATION DE POUVOIR**

Je soussignée Madame GODIN....., en ma qualité de membre du  
comité syndical du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Donne délégation de pouvoirs, à M. Dawel COURTES....., en sa qualité de  
membre du Syndicat mixte.....,

Afin qu'il / elle me représente lors du comité syndical du ..... et signe tous  
les actes juridiques y afférent.

Fait à Nanterre, le ... 5 mars 2024



SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry



## COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

### Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux janvier à onze heures, les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, convoqués régulièrement par le Président du Syndicat mixte, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Participaient à cette séance : Monsieur Vincent Franchi  
Monsieur Carl Segaud  
Madame Mariam Sharshar  
Madame Marie-Laure Godin  
Monsieur Daniel Courtès

Selon les statuts, il est nécessaire d'obtenir quatre présents sur les six membres élus composant le Syndicat mixte. Le Président constate que le quorum est atteint.

Le Président procède à l'élection d'un secrétaire de séance. Il propose Madame Mariam Sharshar. Celle-ci est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

#### **Le premier point à l'ordre du jour concernait l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023**

Le Président du Syndicat mixte demande s'il y a des observations.

En l'absence d'observations ce point est soumis aux votes.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

### **Le deuxième point concernait le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024**

Le Président du Syndicat mixte a présenté les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 :

Les dépenses de fonctionnement envisagées pour 2024 sont de 1 080 000 €. Ce montant est principalement lié à la gestion du site inoccupé de la faculté de pharmacie.

Il s'agit tout d'abord du coût de la prestation de gardiennage dans le cadre du marché attribué à la société SMCE, dont le montant envisagé pour l'exercice 2024 est de 700 000 €.

Il est également prévu une enveloppe de 100 000 € pour les travaux de réparation d'urgence.

Enfin, un montant de 40 000 € est prévu pour les abonnements et consommations d'eau et d'électricité. Il s'agit, d'une part de ceux qui sont nécessaires au poste de sécurité, d'autre part de l'avance qui est faite au Département pour la consommation d'eau de la piscine éphémère.

Les autres principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants : 102 000 € au titre des charges de personnel, 60 000 € pour les prestations juridiques, financières et techniques et 59 000 € au titre des cotisations d'assurance.

Le Président propose aux membres du Syndicat mixte de débattre de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2024 et de lui donner acte de cette communication.

La délibération relative du débat d'orientations budgétaires est adoptée à l'unanimité.

### **Le troisième point concernait le déploiement de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et l'approbation du nouveau règlement budgétaire et financier**

Le Président du Syndicat mixte rappelle que le référentiel budgétaire et comptable M57 est obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour l'ensemble des collectivités locales, et, qu'en conséquence, le Syndicat mixte doit mettre œuvre cette instruction pour son budget principal, suite à l'avis favorable émis par Monsieur le Payeur départemental.

Il précise que cette nouvelle nomenclature impose l'approbation d'un règlement budgétaire et financier qui a pour objet de formaliser les principales règles applicables ainsi que les pratiques propres à chaque collectivité. Le Syndicat mixte n'étant jusqu'ici pas pourvu d'un tel document, un règlement a été rédigé. Celui-ci a pour objet de formaliser les règles budgétaires et comptables applicables ainsi que les pratiques propres au Syndicat mixte.

Le Président propose aux membres du Syndicat mixte de procéder au vote pour ces deux délibérations : le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable au Syndicat mixte, et le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.



### **Le point suivant concernait la désignation d'un référent déontologue pour les élus du Syndicat mixte**

Le Président du Syndicat mixte rappelle que la loi du 22 février 2022, dite « loi 3DS », a instauré l'institution d'un « référent déontologue », consultable par tout élu local et chargé d'apporter à ce dernier tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local.

Compte-tenu de son expérience, de ses compétences et de ses gages d'impartialité, le Président propose de désigner Madame Sonia Saïb, Directrice des affaires juridiques du Département des Yvelines, en tant que référent déontologue des élus du Syndicat mixte. Il précise que Madame Saïb est également le référent déontologue des élus du Département.

La délibération relative au référent déontologue est adoptée à l'unanimité.

### **Le cinquième point concernait la cession d'un terrain en vue de la réalisation d'un puits de géothermie**

Le Président du Syndicat mixte rappelle que la Ville de Châtenay-Malabry a sollicité le Syndicat mixte pour l'acquisition d'un terrain de 2 500 m<sup>2</sup> localisé sur le site de l'ancien centre sportif universitaire, afin d'y réaliser les installations liées au réseau de géothermie.

France Domaine ayant estimé la valeur de ce terrain à 240 000 €, la Ville a proposé au Syndicat mixte un prix d'acquisition de 217 500 €, montant qui se place dans le cadre de la marge d'appréciation de 10 % prévue par les Domaines.

Par ailleurs, une autorisation d'urbanisme de division étant nécessaire, la Ville demande au Syndicat mixte, en tant que propriétaire du site, de déposer un permis d'aménager.

Le Président propose de procéder au vote pour ces deux points : la cession de ce terrain à la Ville au prix de 217 500 €, et l'autorisation de déposer le permis d'aménager.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

### **Le dernier point de l'ordre du jour concerne la suppression de la ZAC Business Parc**

Le Président du Syndicat mixte rappelle que la ZAC Business Parc a été créée par le Syndicat mixte en 2016 dans l'objectif d'établir un projet urbain, sur la base duquel le Syndicat mixte pourrait acquérir les terrains de l'ancienne faculté de pharmacie.

Il précise qu'il était envisagé à l'époque que, comme pour les autres secteurs (Appert-Justice, Europe, Allende) le Syndicat mixte soit aménageur de l'opération. Mais vu le contexte juridique et économique, l'opération ne pourra être poursuivie dans le cadre du montage initial et il est désormais envisagé de céder les terrains à un opérateur immobilier qui réalisera lui-même l'opération. La poursuite de la procédure de ZAC n'apparaît donc plus pertinente.

Le Président propose donc aux membres du Syndicat mixte de l'autoriser à déposer une demande à Vallée Sud-Grand Paris afin qu'elle procède à la suppression de la ZAC Business Parc.

La délibération relative à la suppression de la ZAC Business Parc est adoptée à l'unanimité.

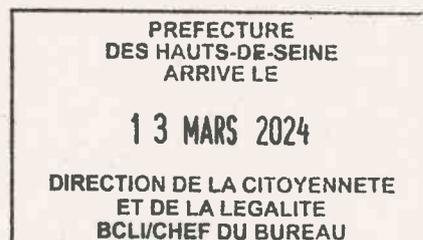
## Questions diverses

Les points suivants sont abordés en fin de séance :

- Proposition d'un opérateur immobilier pour l'acquisition du site de la faculté de pharmacie : la nouvelle proposition correspond à la programmation et au phasage souhaités par le Syndicat mixte. La Ville doit cependant étudier le déplacement d'équipements publics sur une partie du site. Cette option devra donc être intégrée dans la proposition.
- Avancement de la démolition de l'ancien sportif universitaire : le désamiantage a pris du retard compte-tenu de la découverte de nouveaux matériaux amiantés et des jours non-travaillés pour cause d'intempéries. L'achèvement des travaux est à ce jour envisagé pour septembre 2024.
- Futures installations de géothermie : le délégataire de service public vient d'être choisi, il s'agit du groupe Coriance. Le planning est le suivant : préparation du chantier fin 2024, forage en 2025 (durée : 7 mois) et mise en service début 2026 (pour les deux premiers quartiers).
- Bassin de natation éphémère situé sur l'ancien parking du restaurant universitaire : le Département devrait pérenniser ce bassin au-delà de l'année prévue initialement. A priori, le bassin de natation éphémère piscine devrait rester sous sa gestion.
- Récupération des éléments en bois de l'ancienne pharmacie situés dans le bâtiment A : la Ville serait intéressée pour récupérer ces éléments. Vu qu'ils sont scellés au mur, des devis seront donc établis par le Syndicat mixte pour leur dépose.
- Cession d'un terrain de 222 m<sup>2</sup> aux copropriétaires riverains dans le cadre du risque d'effondrement d'un mur d'enceinte : le montant de la cession sera de 50 000 € (estimation des Domaines). Les élus du Syndicat mixte étant d'accord sur le principe, ce point sera soumis à leur vote lors du prochain comité syndical.
- Demande d'un photographe pour des prises de vue du site de la faculté de pharmacie (à des fins personnelles et d'exposition). Les élus du Syndicat mixte n'y sont pas favorables, cependant, il serait intéressant de disposer de photos du site pour des fins de mémoire et d'archives. A ce titre, des devis seront établis, dont l'un par le photographe de la Ville.
- Demande de la société Pegasus Leadership d'occupation ponctuelle du site : il s'agirait de séminaires d'équipes, en extérieur, 2 ou 3 journées par an. Une redevance (à définir) serait versée au Syndicat mixte. Les élus n'expriment pas d'objection à ce sujet.

  
La Secrétaire de séance

Mariam Sharshar





**SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY**

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC  
POUR L'EXERCICE 2023**

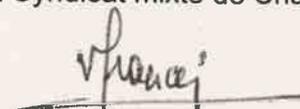
**RAPPORT N° 2024-07**

Mes chers Collègues,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le comptable du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, payeur départemental des Hauts-de-Seine, est tenu d'établir et de soumettre au comité syndical un compte de gestion annuel.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver le compte de gestion du comptable public du Syndicat mixte pour l'exercice 2023, tel qu'il figure en annexe.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

  
Vincent Franchi





SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC  
POUR L'EXERCICE 2022

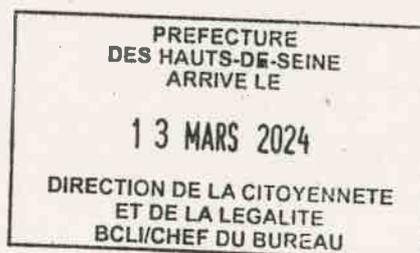
DELIBERATION N° 2024-07

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaient présents :

Monsieur Vincent Franchi  
Monsieur Carl Segaud  
Monsieur Daniel Coertes  
Madame Véronique Bergerol





Le Comité syndical,

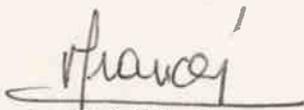
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2000 portant création du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2022,
- Vu le rapport n° 2024-07 de Monsieur le Président du Syndicat mixte,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : Est approuvé le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adoptée à : *l'unanimité*



**Le Président**  
Vincent Franchi



**Le Vice-Président**  
Carl Segaud





PREFECTURE  
DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVE LE

13 MARS 2024

DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
ET DE LA LEGALITE  
BCLI/CHEF DU BUREAU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
P.DEP HAUTS-DE-SEINE  
N° CODIQUE 092090  
Date Edition : 31/01/2024  
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 09100  
N° de SIRET 25920037600024

**PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -  
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION  
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À  
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M Pierre PADOVANI

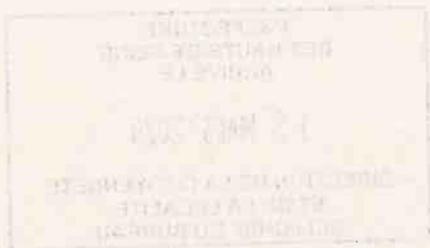
AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2023 AU 31/01/2024

Nomenclature M52 départements  
Voté par Nature avec ref. fonct.

**SOMMAIRE**

**Le Compte de Gestion sur Chiffres**

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
1 Bilan synthétique .....	Etat I-1 4
2 Bilan .....	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique .....	Etat I-3 13
4 Compte de résultat .....	Etat I-4 14
5 Annexe .....	18
Etats des opérations pour compte de tiers .....	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice .....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution .....	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits .....	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations .....	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	32
1 Balance des comptes .....	Etat III-1 33
2 Situation des valeurs inactives .....	Etat III-2 43
4EME PARTIE : Page des signatures .....	44



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>11 139,74</b>	Dotations	723,16
Terrains	17 621,88	Fonds Globalisés	2 620,72
Constructions		Réserves	1 794,47
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	6 737,77	Différences sur réalisations d'immobilisations	-2 585,58
Immobilisations corporelles en cours	5 886,06	Report à nouveau	280,10
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	82,34
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	45 159,18
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>30 245,71</b>	Subventions non transférables	6 453,07
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 595,28</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 980,72</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>54 527,45</b>
Créances	3,63	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	10 655,95	Fournisseurs (2)	112,85
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 659,58</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>112,85</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>112,85</b>
		Comptes de régularisations	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>54 640,30</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>54 640,30</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BILAN (en Euros)**

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Subventions d'équipement versées	10 753 093,12		10 753 093,12	10 753 093,12
Autres immobilisations incorporelles	386 645,22		386 645,22	265 211,43
Immobilisations incorporelles en cours				
En toute propriété : Terrains	17 621 883,58		17 621 883,58	12 417 162,45
En toute propriété: Constructions				
En toute propriété : Constr sol d'autrui				
En tte prop : Réseaux install de voirie	6 737 765,00		6 737 765,00	6 737 765,00
En toute propriété : Oeuvres d'art				
En toute propriété : Autres immob corpo				
En toute propriété : Immob en cours	5 886 058,09		5 886 058,09	5 886 058,09
En tte prop: Immob affectées à un sce				
Immo mises en concession ou à dispo				
Reçues mise à dispo : Terrains				
Reçues mise à dispo : Constructions				
Reçues mise à dispo : Constr sol autrui				
Reçues mise à dispo : Rés install voirie				
Reçues mise à dispo : Collections et uv				
Immo C mise à dispo : Autres immos corpo				
MONTANT A REPORTER	41 385 445,01		41 385 445,01	36 059 290,09

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUIVE	REPORT	41 385 445,01		41 385 445,01	36 059 290,09
	Terrains reçus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Reçues en affectat : Construc sol autrui				
	Reçues en affectat : Rés instal voirie				
	Reçues en affectat : Oeuvres d'art				
	Reçues en affectat : Autres immob corpo				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Prêts				
Immob financières : Autres créances	2 595 276,05		2 595 276,05	2 595 276,05	
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>	<b>43 980 721,06</b>		<b>43 980 721,06</b>	<b>38 654 566,14</b>	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours: Production				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	1 380,95		1 380,95	14 622,00
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les budgets annexes				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Créances: Autres créances	2 249,06		2 249,06	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	10 655 948,01		10 655 948,01	15 777 927,05	
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>10 659 578,02</b>		<b>10 659 578,02</b>	<b>15 792 549,05</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		54 640 299,08		54 640 299,08	54 447 115,19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Fonds internes : dotations	723 158,00	723 158,00
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	1 794 472,25	1 794 472,25
	Neutralisation des amortissements		
	Report à nouveau	280 097,25	67 920,61
	Résultat de l'exercice	82 338,55	212 176,64
	Subventions rattachées aux actifs amort	45 159 176,62	45 159 176,62
	Différences sur réalisations d'immob	-2 585 580,53	-2 585 580,53
	Fonds d'investissement	2 620 715,43	2 620 715,43
	Subventions non rattachées aux actifs a	6 453 069,66	6 453 069,66
	Droits de l'affectant		
	Droits du remettant		
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>54 527 447,23</b>	<b>54 445 108,68</b>	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements finan		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	48 908,78	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Opérations pour le compte de la CE, Deni		
	Dettes envers les BA		
	Opérations pour le compte de tiers		
Dettes diverses : Autres dettes		277,92	
Fournisseurs d'immobilisations	63 942,48	1 728,00	
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>112 851,26</b>	<b>2 005,92</b>	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### BILAN (en Euros)

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	0,59	0,59
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	0,59	0,59
	TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)	54 640 299,08	54 447 115,19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	593,90	322,84
Produits des services		
Autres produits	14,62	29,24
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	608,52	352,08
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	527,57	141,90
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	527,57	141,90
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>80,96</b>	<b>210,18</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>80,96</b>	<b>210,18</b>
Produits exceptionnels	1,38	2,00
Charges exceptionnelles		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1,38</b>	<b>2,00</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>82,34</b>	<b>212,18</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**COMPTE DE RESULTAT 2023**

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Pdts non financiers: Impôts locaux		
Pdts non financ : Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises amortis prov (non financiers)		
Pdts non financiers : Transferts charges		
Autres produits	14 622,00	29 244,00
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	593 902,75	322 835,39
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>608 524,75</b>	<b>352 079,39</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	527 567,15	141 902,75
Chgs non financières: Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### COMPTE DE RESULTAT 2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations provisions (non financières)		
Autres charges		
Contributions obligatoires		
Participations		
Particip et interventions : Subventions		
<b>TOTAL II</b>	<b>527 567,15</b>	<b>141 902,75</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>80 957,60</b>	<b>210 176,64</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Pdts financiers: Reprises provisions		
Pdts financiers: Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations amo et prov (financières)		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**COMPTE DE RESULTAT 2023**

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>TOTAL IV</b>		
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>80 957,60</b>	<b>210 176,64</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Pdts excep op gestion : Subventions		
Pdt excep op gestion : Autres opérations		
Produits des cessions d'immobilisations		
Différences sur réalisations (négatives)		
Neutralisation des amortissements		
Pdt excep op capital : Autres opérations	1 380,95	2 000,00
Pdts excep : Reprises sur provisions		
Pdts excep : Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 380,95</b>	<b>2 000,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		
Chg excep op gestion : Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Différences sur réalisations (positives)		
Chg excep op capital : Autres opérations		
Dot. amort. et prov exceptionnelles		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### COMPTE DE RESULTAT 2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

POSTES	TOTAL VI	Exercice 2023	Exercice 2022
C.1 - RESULTAT EXCEPTIONNEL COMPTABLE (V-VI-776+676)		1 380,95	2 000,00
C.2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL BUDGETAIRE (V-VI)		1 380,95	2 000,00
Total des produits hors neutralisation (I+III+V-776)		609 905,70	354 079,39
Total des charges hors neutralisation (II+IV+VI-676)		527 567,15	141 902,75
D.1 - RESULTAT COMPTABLE hors neutralisations (A+B+C.1)		82 338,55	212 176,64
Neutralisation budgétaire des plus et moins values (7761-6761)			
Neutralisation budgétaire d'amortissements (7768)			
D.2 - RESULTAT DE L'EXERCICE (A+B+C.2)		82 338,55	212 176,64

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Opérations Compte de Tiers

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUÉ DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Opérations Compte de Tiers

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Résultats budgétaires de l'exercice**

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 510 445,29	945 000,00	16 455 445,29
Titres de recette émis (b)		609 905,70	609 905,70
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		609 905,70	609 905,70
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 510 445,29	945 000,00	16 455 445,29
Mandats émis (f)	5 388 417,40	528 101,16	5 916 518,56
Annulations de mandats (g)	62 262,48	534,01	62 796,49
Depenses nettes (h = f - g)	5 326 154,92	527 567,15	5 853 722,07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		82 338,55	
(h - d) Déficit	5 326 154,92		5 243 816,37

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	15 510 445,29		-5 326 154,92		10 184 290,37
Fonctionnement	280 097,25		82 338,55		362 435,80
<b>TOTAL I</b>	<b>15 790 542,54</b>		<b>-5 243 816,37</b>		<b>10 546 726,17</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>15 790 542,54</b>		<b>-5 243 816,37</b>		<b>10 546 726,17</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Etat Consommation des Crédits**Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	690 000,00		690 000,00	123 113,79	1 680,00	121 433,79	568 566,21
21	Immobilisations corporelles	10 007 400,00		10 007 400,00	5 265 303,61	60 582,48	5 204 721,13	4 802 678,87
23	Immobilisations en cours	4 813 045,29		4 813 045,29				4 813 045,29
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>15 510 445,29</b>		<b>15 510 445,29</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>10 184 290,37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 510 445,29</b>		<b>15 510 445,29</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>10 184 290,37</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 510 445,29</b>		<b>15 510 445,29</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>10 184 290,37</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Etat Consommation des Crédits

Section D' INVESTISSEMENT  
RECETTES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 510 445,29		15 510 445,29				15 510 445,29
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 510 445,29</b>		<b>15 510 445,29</b>				<b>15 510 445,29</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Etat Consommation des Crédits**Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	848 000,00		848 000,00	443 404,32	534,01	442 870,31	405 129,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	97 000,00		97 000,00	84 696,84		84 696,84	12 303,16
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>945 000,00</b>		<b>945 000,00</b>	<b>528 101,16</b>	<b>534,01</b>	<b>527 567,15</b>	<b>417 432,85</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>945 000,00</b>		<b>945 000,00</b>	<b>528 101,16</b>	<b>534,01</b>	<b>527 567,15</b>	<b>417 432,85</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Etat Consommation des Crédits**Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
74	Dotations subventions et participations	593 902,75		593 902,75	593 902,75		593 902,75	
75	Autres produits d'activité	70 000,00		70 000,00	14 622,00		14 622,00	55 378,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00		1 000,00	1 380,95		1 380,95	-380,95
	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>664 902,75</b>		<b>664 902,75</b>	<b>609 905,70</b>		<b>609 905,70</b>	<b>54 997,05</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	280 097,25		280 097,25				280 097,25
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>945 000,00</b>		<b>945 000,00</b>	<b>609 905,70</b>		<b>609 905,70</b>	<b>335 094,30</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Etat de réalisation des opérations**Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2031	Frais d'études	123 113,79	1 680,00	121 433,79
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>123 113,79</b>	<b>1 680,00</b>	<b>121 433,79</b>
2115	Terrains bâtis	5 133 231,07		5 133 231,07
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	132 072,54	60 582,48	71 490,06
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 265 303,61</b>	<b>60 582,48</b>	<b>5 204 721,13</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>5 326 154,92</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>5 326 154,92</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>5 326 154,92</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**Etat de réalisation des opérations**Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	9 589,26	210,01	9 379,25
60612	Energie - électricité	5 865,30		5 865,30
6132	Locations immobilières	3 634,82		3 634,82
61521	Terrains	54 015,31		54 015,31
6162	Assurance obligatoire dommage construction	40 897,74		40 897,74
6168	Autres	6 583,63		6 583,63
6184	Versements à des organismes de formation	2 189,00		2 189,00
6231	Annonces et insertions	2 580,00	324,00	2 256,00
6251	Voyages déplacements et missions	886,67		886,67
6282	Frais de gardiennage	317 162,59		317 162,59
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>443 404,32</b>	<b>534,01</b>	<b>442 870,31</b>
6218	Autre personnel extérieur	84 696,84		84 696,84
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>84 696,84</b>		<b>84 696,84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>528 101,16</b>	<b>534,01</b>	<b>527 567,15</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>528 101,16</b>	<b>534,01</b>	<b>527 567,15</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY

**Etat de réalisation des opérations**Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7473	Département	475 122,20		475 122,20
7474	Communes et structures intercommunales	118 780,55		118 780,55
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations subventions et participations</b>	<b>593 902,75</b>		<b>593 902,75</b>
752	Revenus des immeubles	14 622,00		14 622,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits d'activité</b>	<b>14 622,00</b>		<b>14 622,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	1 380,95		1 380,95
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 380,95</b>		<b>1 380,95</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>609 905,70</b>		<b>609 905,70</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>609 905,70</b>		<b>609 905,70</b>

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		723 158,00						723 158,00		723 158,00
10222	FCTVA		2 620 715,43						2 620 715,43		2 620 715,43
1022	Sous Total compte 1022		2 620 715,43						2 620 715,43		2 620 715,43
102	Sous Total compte 102		3 343 873,43						3 343 873,43		3 343 873,43
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		1 794 472,25						1 794 472,25		1 794 472,25
106	Sous Total compte 106		1 794 472,25						1 794 472,25		1 794 472,25
10	Sous Total compte 10		5 138 345,68						5 138 345,68		5 138 345,68
110	Report à nouveau solde créditeur		67 920,61		212 176,64				280 097,25		280 097,25
11	Sous Total compte 11		67 920,61		212 176,64				280 097,25		280 097,25
12	Résultat exercice excéd déficit		212 176,64	212 176,64				212 176,64	212 176,64		0,00
12	Sous Total compte 12		212 176,64	212 176,64				212 176,64	212 176,64		0,00
1313	Départements		45 371 438,39						45 371 438,39		45 371 438,39
131	Sous Total compte 131		45 371 438,39						45 371 438,39		45 371 438,39

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Départements		5 962 310,48						5 962 310,48		5 962 310,48
1328	Autres		490 759,18						490 759,18		490 759,18
132	Sous Total compte 132		6 453 069,66						6 453 069,66		6 453 069,66
13913	Départements	212 261,77						212 261,77		212 261,77	
1391	Sous Total compte 1391	212 261,77						212 261,77		212 261,77	
139	Sous Total compte 139	212 261,77						212 261,77		212 261,77	
13	Sous Total compte 13	212 261,77	51 824 508,05					212 261,77	51 824 508,05		51 612 246,28
192	Plus ou moins-value cess d'immo	2 585 580,53						2 585 580,53		2 585 580,53	
19	Sous Total compte 19	2 585 580,53						2 585 580,53		2 585 580,53	
	<b>Total classe 1</b>	<b>2 797 842,30</b>	<b>57 242 950,98</b>	<b>212 176,64</b>	<b>212 176,64</b>			<b>3 010 018,94</b>	<b>57 455 127,62</b>	<b>2 797 842,30</b>	<b>57 242 950,98</b>
2031	Frais d'études	256 335,85				123 113,79	1 680,00	379 449,64	1 680,00	377 769,64	
2033	Frais d'insertion	8 875,58						8 875,58		8 875,58	
203	Sous Total compte 203	265 211,43				123 113,79	1 680,00	388 325,22	1 680,00	386 645,22	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204412	Batiments et installations	10 753 093,12						10 753 093,12		10 753 093,12	
20441	Sous Total compte 20441	10 753 093,12						10 753 093,12		10 753 093,12	
2044	Sous Total compte 2044	10 753 093,12						10 753 093,12		10 753 093,12	
204	Sous Total compte 204	10 753 093,12						10 753 093,12		10 753 093,12	
20	Sous Total compte 20	11 018 304,55				123 113,79	1 680,00	11 141 418,34	1 680,00	11 139 738,34	
2111	Terrains nus	2 612 354,77						2 612 354,77		2 612 354,77	
2115	Terrains bâtis	6 683 375,49				5 133 231,07		11 816 606,56		11 816 606,56	
211	Sous Total compte 211	9 295 730,26				5 133 231,07		14 428 961,33		14 428 961,33	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	3 121 432,19				132 072,54	60 582,48	3 253 504,73	60 582,48	3 192 922,25	
212	Sous Total compte 212	3 121 432,19				132 072,54	60 582,48	3 253 504,73	60 582,48	3 192 922,25	
2151	Réseaux de voirie	2 109 770,00						2 109 770,00		2 109 770,00	
2152	Installations de voirie	4 627 995,00						4 627 995,00		4 627 995,00	
215	Sous Total compte 215	6 737 765,00						6 737 765,00		6 737 765,00	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21848	Autres mat de bureau et mobilier	637,36			637,36			637,36	637,36		0,00
2184	Sous Total compte 2184	637,36			637,36			637,36	637,36		0,00
218	Sous Total compte 218	637,36			637,36			637,36	637,36		0,00
21	Sous Total compte 21	19 155 564,81			637,36	5 265 303,61	60 582,48	24 420 868,42	61 219,84	24 359 648,58	
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 512 738,82						4 512 738,82		4 512 738,82	
231	Sous Total compte 231	4 512 738,82						4 512 738,82		4 512 738,82	
238	Avances versées cdes immob corpo	1 373 319,27						1 373 319,27		1 373 319,27	
23	Sous Total compte 23	5 886 058,09						5 886 058,09		5 886 058,09	
2764	Créances particuliers pers droit privé	2 595 276,05						2 595 276,05		2 595 276,05	
276	Sous Total compte 276	2 595 276,05						2 595 276,05		2 595 276,05	
27	Sous Total compte 27	2 595 276,05						2 595 276,05		2 595 276,05	
281848	Autres mat de bureau et mobilier		637,36	637,36				637,36	637,36		0,00
28184	Sous Total compte 28184		637,36	637,36				637,36	637,36		0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2818	Sous Total compte 2818		637,36	637,36				637,36	637,36		0,00
281	Sous Total compte 281		637,36	637,36				637,36	637,36		0,00
28	Sous Total compte 28		637,36	637,36				637,36	637,36		0,00
	<b>Total classe 2</b>	<b>38 655 203,50</b>	<b>637,36</b>	<b>637,36</b>	<b>637,36</b>	<b>5 388 417,40</b>	<b>62 262,48</b>	<b>44 044 258,26</b>	<b>63 537,20</b>	<b>43 980 721,06</b>	
4011	Fournisseurs			393 643,92	442 552,70			393 643,92	442 552,70		48 908,78
401	Sous Total compte 401			393 643,92	442 552,70			393 643,92	442 552,70		48 908,78
4041	Fournis immob		1 728,00	5 326 202,92	5 388 417,40			5 326 202,92	5 390 145,40		63 942,48
404	Sous Total compte 404		1 728,00	5 326 202,92	5 388 417,40			5 326 202,92	5 390 145,40		63 942,48
40	Sous Total compte 40		1 728,00	5 719 846,84	5 830 970,10			5 719 846,84	5 832 698,10		112 851,26
4111	Redevables - amiable			1 380,95				1 380,95		1 380,95	
411	Sous Total compte 411			1 380,95				1 380,95		1 380,95	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	14 622,00		14 622,00	29 244,00			29 244,00	29 244,00		0,00
414	Sous Total compte 414	14 622,00		14 622,00	29 244,00			29 244,00	29 244,00		0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
41	Sous Total compte 41	14 622,00		16 002,95	29 244,00			30 624,95	29 244,00	1 380,95	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			593 902,75	593 902,75			593 902,75	593 902,75		0,00
441	Sous Total compte 441			593 902,75	593 902,75			593 902,75	593 902,75		0,00
44331	Opérations particulières avec l'état et			84 696,84	84 696,84			84 696,84	84 696,84		0,00
4433	Sous Total compte 4433			84 696,84	84 696,84			84 696,84	84 696,84		0,00
443	Sous Total compte 443			84 696,84	84 696,84			84 696,84	84 696,84		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			35,05	35,05			35,05	35,05		0,00
4456	Sous Total compte 4456			35,05	35,05			35,05	35,05		0,00
445	Sous Total compte 445			35,05	35,05			35,05	35,05		0,00
44	Sous Total compte 44			678 634,64	678 634,64			678 634,64	678 634,64		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		277,92	1 164,59	886,67			1 164,59	1 164,59		0,00
4671	Sous Total compte 4671		277,92	1 164,59	886,67			1 164,59	1 164,59		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			4 498,12	2 249,06			4 498,12	2 249,06	2 249,06	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672			4 498,12	2 249,06			4 498,12	2 249,06	2 249,06	
467	Sous Total compte 467		277,92	5 662,71	3 135,73			5 662,71	3 413,65	2 249,06	
46	Sous Total compte 46		277,92	5 662,71	3 135,73			5 662,71	3 413,65	2 249,06	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA		0,59						0,59		0,59
478	Sous Total compte 478		0,59						0,59		0,59
47	Sous Total compte 47		0,59						0,59		0,59
	<b>Total classe 4</b>	<b>14 622,00</b>	<b>2 006,51</b>	<b>6 420 147,14</b>	<b>6 541 984,47</b>			<b>6 434 769,14</b>	<b>6 543 990,98</b>	<b>3 630,01</b>	<b>112 851,85</b>
515	Compte au trésor	15 777 927,05		623 146,75	5 745 125,79			16 401 073,80	5 745 125,79	10 655 948,01	
51	Sous Total compte 51	15 777 927,05		623 146,75	5 745 125,79			16 401 073,80	5 745 125,79	10 655 948,01	
	<b>Total classe 5</b>	<b>15 777 927,05</b>		<b>623 146,75</b>	<b>5 745 125,79</b>			<b>16 401 073,80</b>	<b>5 745 125,79</b>	<b>10 655 948,01</b>	
60611	Eau et assainissement					9 589,26	210,01	9 589,26	210,01	9 379,25	
60612	Energie - électricité					5 865,30		5 865,30		5 865,30	
6061	Sous Total compte 6061					15 454,56	210,01	15 454,56	210,01	15 244,55	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					15 454,56	210,01	15 454,56	210,01	15 244,55	
60	Sous Total compte 60					15 454,56	210,01	15 454,56	210,01	15 244,55	
6132	Locations immobilières					3 634,82		3 634,82		3 634,82	
613	Sous Total compte 613					3 634,82		3 634,82		3 634,82	
61521	Terrains					54 015,31		54 015,31		54 015,31	
6152	Sous Total compte 6152					54 015,31		54 015,31		54 015,31	
615	Sous Total compte 615					54 015,31		54 015,31		54 015,31	
6162	Assurance obligatoire dommage construc					40 897,74		40 897,74		40 897,74	
6168	Autres					6 583,63		6 583,63		6 583,63	
616	Sous Total compte 616					47 481,37		47 481,37		47 481,37	
6184	Verst à organ formation					2 189,00		2 189,00		2 189,00	
618	Sous Total compte 618					2 189,00		2 189,00		2 189,00	
61	Sous Total compte 61					107 320,50		107 320,50		107 320,50	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6218	Autre personnel extérieur					84 696,84		84 696,84		84 696,84	
621	Sous Total compte 621					84 696,84		84 696,84		84 696,84	
6231	Annonces et insertions					2 580,00	324,00	2 580,00	324,00	2 256,00	
623	Sous Total compte 623					2 580,00	324,00	2 580,00	324,00	2 256,00	
6251	Voyages déplacements et missions					886,67		886,67		886,67	
625	Sous Total compte 625					886,67		886,67		886,67	
6282	Frais de gardiennage					317 162,59		317 162,59		317 162,59	
628	Sous Total compte 628					317 162,59		317 162,59		317 162,59	
62	Sous Total compte 62					405 326,10	324,00	405 326,10	324,00	405 002,10	
	<b>Total classe 6</b>					<b>528 101,16</b>	<b>534,01</b>	<b>528 101,16</b>	<b>534,01</b>	<b>527 567,15</b>	
7473	Dépt						475 122,20		475 122,20		475 122,20
7474	Communes et structures intercommunales						118 780,55		118 780,55		118 780,55
747	Sous Total compte 747						593 902,75		593 902,75		593 902,75

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	Sous Total compte 74						593 902,75		593 902,75		593 902,75
752	Revenus des immeubles						14 622,00		14 622,00		14 622,00
75	Sous Total compte 75						14 622,00		14 622,00		14 622,00
7788	Produits exceptionnels divers						1 380,95		1 380,95		1 380,95
778	Sous Total compte 778						1 380,95		1 380,95		1 380,95
77	Sous Total compte 77						1 380,95		1 380,95		1 380,95
	Total classe 7						609 905,70		609 905,70		609 905,70
	Total général	57 245 594,85	57 245 594,85	7 256 107,89	12 499 924,26	5 916 518,56	672 702,19	70 418 221,30	70 418 221,30	57 965 708,53	57 965 708,53

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT Sous Total compte 861								
862 Correspondant NEANT Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur NEANT Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 092090

NOM DU POSTE COMPTABLE : P.DEP HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT : PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

### Page des signatures

09100 - PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PDHS SY MIXTE CHATENAY MALABRY** - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

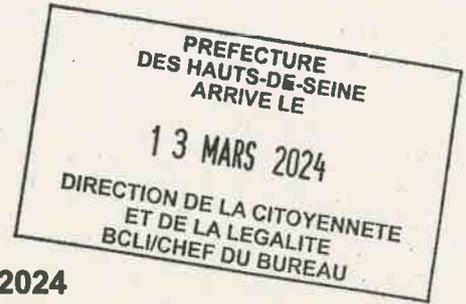
A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le







**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE  
POUR L'EXERCICE 2023**

**RAPPORT N° 2024-08**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre le projet de compte administratif de l'exercice 2023. Ce rapport comprend deux volets : le premier concerne la réalisation budgétaire des dépenses et des recettes, le second volet est consacré aux résultats de clôture de l'exercice.

**I - LA REALISATION BUDGETAIRE**

***A - Section de fonctionnement***

**1°/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à **527 777,16 €** et se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	MONTANT (€)
011 Charges à caractère général	443 080,32
012 Charges de personnel et frais assimilés	84 696,84
<b>Total</b>	<b>527 777,16</b>

Ces dépenses de fonctionnement sont principalement liées :

- aux dépenses de gardiennage du site de l'ancienne faculté de pharmacie ;
- aux dépenses de maintien et de réparation d'urgence des bâtiments ;
- au remboursement au Département des charges afférentes au fonctionnement du Syndicat mixte (frais de personnel essentiellement) ;

## 2°/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées de l'exercice 2023 s'élèvent à **609 905,70 €** et se décomposent ainsi :

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023</b>	<b>MONTANT (€)</b>
74 Dotations, subventions et participations	593 902,75
75 Autres produits de gestion courante	14 622,00
77 Produits exceptionnels (remboursements)	1 380,95
<b>Total</b>	<b>609 905, 70</b>

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- les versements des membres (Département et Ville) au titre du fonctionnement du Syndicat mixte pour 2023 ;
- la location des terrains Allende par la société Watelet jusqu'en juillet 2023, celle-ci ayant quitté les lieux à l'achèvement des travaux du tramway.

## ***B - Section d'investissement***

### 1°/ Les dépenses d'investissement

Au titre de l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement sont de **5 326 154,92 €** : ce montant correspond principalement :

- au montant versé à l'Etat au titre du solde de l'acquisition des terrains de la Faculté de Pharmacie, soit 5 100 000 € ;
- aux premières dépenses relatives à la démolition du centre sportif universitaire (honoraires et travaux), soit 226 154,62 €.

### 2°/ Les recettes d'investissement

Aucune recette réelle d'investissement n'est à noter au titre de l'exercice 2023.

Cependant, afin de respecter la règle d'équilibre du budget, la plupart des montants d'investissement est restée comptablement affectée sur l'opération future créée à cet effet.

## II - LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Compte tenu des reprises des résultats de l'année précédente, le compte administratif pour l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants :

- 362 225,79 € pour la section de fonctionnement : ce montant s'explique par le report des dépenses de gardiennage, les prestations n'ayant débuté qu'en juin ;

- 10 184 290,37 € au titre de la section d'investissement : il s'agit des excédents reportés des anciens exercices qui restent affectés sur l'opération future.

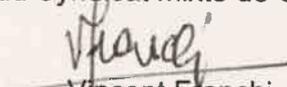
Le résultat cumulé de clôture est donc de **10 546 516,16 €**.

	RESULTATS DE L'EXERCICE 2023			
	Mandat émis	Titres émis	Reprises exercice antérieur	Résultats
Fonctionnement	527 777,16	609 905,70	280 097,25	362 225,79
Investissement	5 326 154,92	0	15 510 445,29	10 184 290,37
<b>TOTAL</b>	<b>5 853 932,08</b>	<b>609 905,70</b>	<b>15 790 542,54</b>	<b>10 546 516,16</b>

Le compte administratif pour l'exercice 2023 présente une parfaite concordance avec les résultats consignés dans le compte de gestion pour l'exercice 2023 de Monsieur le Payeur départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

  
Vincent Franchi

SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT MIXTE  
POUR L'EXERCICE 2023**

**DELIBERATION N° 2024-08**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaient présents :

Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Carl Segaud

Monsieur Daniel Corlé

Madame Véronique Bergerol

Le Comité syndical,

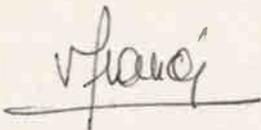
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2000 portant création du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu le compte de gestion du Payeur départemental pour l'exercice 2023,
- Vu la délibération n° 2024-07 approuvant le compte de gestion pour l'exercice 2023,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023,
- Vu le rapport n° 2024-08 de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

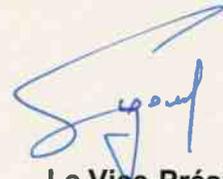
**ARTICLE UNIQUE :** Est approuvé le compte administratif pour l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adoptée à : *l'unanimité*



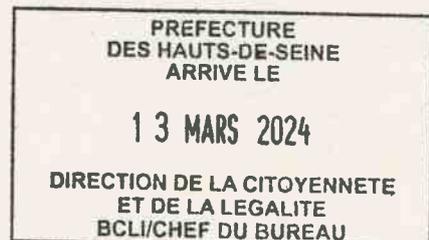
**Le Président**

Vincent Franchi



**Le Vice-Président**

Carl Segaud





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Groupements de collectivités - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25920037600020

POSTE COMPTABLE : Payeur Departemental

**M 52**

**Compte administratif**  
 **voté par nature**

**BUDGET : Synd-Mixte de Chatenay-Malabry (3)**

**ANNEE 2023**

- (1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721- 2 du CGCT...).
- (2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
- (3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Pour mémoire : modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	9
A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	10
A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	11
B1 - Balance générale - Dépenses	12
B2 - Balance générale - Recettes	13

### III - Vote

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	14
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme	16
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	17
A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme	18
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	20
A2 - Equipements non départementaux	21
A3 - Dépenses financières	22
A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux	23
A4.2 - Recettes - RMI / RSA	24
A4.3 - Recettes financières	25
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	26
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	27
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	31
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	33

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	35
A1/01 - Opérations non ventilées	41
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	42
A1/1 - Fonction 1	43
A1/2 - Fonction 2	44
A1/3 - Fonction 3	46
A1/4 - Fonction 4	48
A1/5 - Fonction 5	49
A1/6 - Fonction 6	56
A1/7 - Fonction 7	58
A1/8 - Fonction 8	60
A1/9 - Fonction 9	62

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	64
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	65
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	69
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	70
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	71
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	73
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	74
B2 - Méthodes utilisées	75
B3 - Etat des provisions constituées	76
B4 - Etat des charges transférées	77
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	78
B6 - Prêts	79
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	80

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	81
B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général	82
B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées	83
B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties	84
B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions	85
B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	86
B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	87
B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs	88
B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)	89
B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage	90
B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles	91
B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles	92
B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations	93
B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières	94
B12 - Etat des travaux en régie	95
B13.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	97
B13.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	98
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	99
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	100
C2 - Etat des contrats de crédit-bail	101
C3 - Etat des contrats de PPP	102
C4 - Etat des autres engagements donnés	103
C5 - Etat des engagements reçus	104
C6 - Situation des autorisations de programme	105
C7 - Situation des autorisations d'engagement	106
C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	107
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Etat du personnel	108
D1.2 - Actions de formation des élus	110
D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	111
D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions	112
D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes	113
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	114
D3.2 - Liste des établissements publics créés	115
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	116
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	117
D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	118
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	120
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	121
E2 - Arrêté et signatures	122

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques					
		Valeurs			Valeurs
Population totale	0	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)			
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département			

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-5 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3) (4)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31/12/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-835 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- (2) sans les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N</b>					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	5 853 722.07	809 905.70	15 790 542.54	A1	10 546 726.17	
<b>Investissement</b>	5 326 154.92	0,00 (2)	15 510 445.29	A2	10 184 290.37	
<b>Dont 1068</b>		0,00				
<b>Fonctionnement</b>	527 567.15	609 905.70 (3)	280 097.25	A3	362 435.80	

(1) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	<b>RESTES A REALISER N (4)</b>					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II 10 601 723.22		III+IV 54 997.05	B1	-10 546 726.17	
<b>Investissement</b>	I 10 184 290.37		III 0,00	B2	-10 184 290.37	
<b>Fonctionnement</b>	II 417 432.85		IV 54 997.05	B3	-362 435.80	

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1

(5) Indiquer le signe – si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

		<b>RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>A1+B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2+B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3+B3</b>	0,00

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I)	<b>10 184 290,37</b>
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle) (6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)		568 566,21
204	Subventions d'équipement versées(3)		0,00
21	Immobilisations corporelles(3)		4 802 678,87
22	Immobilisations reçues en affectation(3)		0,00
23	Immobilisations en cours(3)		4 813 045,29
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières(3)		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II)	<b>417 432,85</b>
011	Charges à caractère général(4)		405 129,69
012	Charges de personnel et frais assimilés(4)		12 303,16
014	Atténuations de produits		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
65	Autres charges de gestion courante(4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles(4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap./art (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement(3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles(3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00
21	Immobilisations corporelles(3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (3)	0,00
23	Immobilisations en cours(3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières(3)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>54 997,05</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	55 378,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels(4)	-380,95

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors recettes imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	527 567,15	G	609 905,70
	Section d'investissement	B	5 326 154,92	H	0,00
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	280 097,25 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	15 510 445,29 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>		= A+B+C+D	5 853 722,07	= G+H+I+J	16 400 448,24
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	417 432,85	K	54 997,05
	Section d'investissement	F	10 184 290,37	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	10 601 723,22	= K+L	54 997,05
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	945 000,00	= G+I+K	945 000,00
	Section d'investissement	= B+D+F	15 510 445,29	= H+J+L	15 510 445,29
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	16 455 445,29	= G+H+I+J+K+L	16 455 445,29

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>	5 326 154,92	0,00	5 326 154,92	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	527 567,15	0,00	527 567,15	609 905,70	0,00	609 905,70
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)</b>	5 853 722,07	0,00	5 853 722,07	609 905,70	0,00	609 905,70

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>A2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (9)	121 433,79	0,00
204	Subventions d'équipement versées(9)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (9)	5 204 721,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>5 326 154,92</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6) (9)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>5 326 154,92</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (1)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I+II	<b>5 326 154,92</b>	II+IV	<b>0,00</b>
--------------	------	---------------------	-------	-------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	15 510 445,29
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I+II+V	<b>5 326 154,92</b>	II+IV+VI+VII	<b>15 510 445,29</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)</b>		<b>10 184 290,37</b>		

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général(2)	442 870,31	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés(2)	84 696,84	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impositions directes	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	593 902,75
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586)(2)	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	14 622,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges(2)	0,00
015 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>527 567,15</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>608 524,75</b>
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	1 380,95
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 527 567,15</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 609 905,70</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I+III</b>	<b>527 567,15</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II+IV</b>	<b>609 905,70</b>
---	--------------	-------------------	---	--------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	<b>V</b>	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	<b>VI</b>	280 097,25

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I+III+V</b>	<b>527 567,15</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II+IV+VI</b>	<b>890 002,95</b>
---	----------------	-------------------	---	-----------------	-------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)</b>	<b>362 435,80</b>
--	-------------------

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	121 433,79	0,00	121 433,79
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(3) (7)	5 204 721,13	0,00	5 204 721,13
22	Immobilisations reçues en affectation(3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement –Total</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>0,00</b>	<b>5 326 154,92</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général(8)	442 870,31		442 870,31
012	Charges de personnel et frais assimilés(8)	84 696,84		84 696,84
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante(sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles(8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions(8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement(6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (8)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>15 510 445,29</b>
--	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges(7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations(7)	593 902,75		593 902,75
75	Autres produits d'activités(7)	14 622,00	0,00	14 622,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels(7)	1 380,95	0,00	1 380,95
78	Reprise sur amortissements et provisions(7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>609 905,70</b>	<b>0,00</b>	<b>609 905,70</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>280 097,25</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.  
 (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).  
 (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.  
 (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE						A
DEPENSES						
Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>15 510 445,29</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 326 154,92</b>
Dépense des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	15 510 445,29	5 326 154,92	10 184 290,37	0,00	0,00	5 326 154,92
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	15 510 445,29	5 326 154,92	10 184 290,37	0,00	0,00	5 326 154,92
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>15 510 445,29</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 326 154,92</b>

(1) Dépenses engagées non marquées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAP N.1)	Réalizations Titres Annés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour comote de Rava (détail en III-A6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>15 510 445,29</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>15 510 445,29</b>	<b>15 510 445,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non liées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'acquisition de titres (opérations sans réalisations)

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>15 510 445,29</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 326 154,92</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>690 000,00</b>	<b>121 433,79</b>	<b>568 566,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 433,79</b>
<b>2031</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>690 000,00</b>	<b>121 433,79</b>	<b>568 566,21</b>	<b>0,00</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 007 400,00</b>	<b>5 204 721,13</b>	<b>4 802 678,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 204 721,13</b>
2111	Terrains nus	1 863 400,00	0,00	1 863 400,00	0,00		
2115	Terrains bâtis	5 134 000,00	5 133 231,07	768,93	0,00		
2128	Autres agencements et aménagement	3 010 000,00	71 490,06	2 938 509,94	0,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>4 813 045,29</b>	<b>0,00</b>	<b>4 813 045,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 813 045,29	0,00	4 813 045,29	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE(Détail en III-B1)</b>		<b>945 000,00</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>417 432,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>
011	Charges à caractère général (4)	848 000,00	442 870,31	0,00	405 129,89	0,00	0,00	442 870,31
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	97 000,00	84 696,84	0,00	12 303,16	0,00		84 696,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Alocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
85	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (3)	0,00						
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Pour information :		0,00						
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1								
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>945 000,00</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>417 432,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans rattachement).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III - VOTE</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>		<b>884 902,75</b>	<b>802 995,70</b>	<b>0,00</b>	<b>84 997,05</b>	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	593 902,75	593 902,75	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	70 000,00	14 622,00	0,00	55 378,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	1 000,00	1 380,95	0,00	-380,95	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (3)	0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>Pour information :</b>		<b>280 087,25</b>				
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						
<b>Total des recettes de fonctionnement courantes</b>		<b>845 008,00</b>	<b>800 062,95</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,05</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non liées

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Titres émis - Produits rattachés - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

## OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
011	Charges à caractère général(4)	848 000,00	442 870,31	0,00	405 129,69	0,00	0,00	442 870,31
60611	Eau et assainissement	27 168,85	9 379,25	0,00	17 789,60	0,00		
60612	Energie - Electricité	10 831,15	5 865,30	0,00	4 965,85	0,00		
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00		
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00		
6132	Locations immobilières	4 000,00	3 634,82	0,00	365,18	0,00		
61521	Entretien terrains	100 000,00	54 015,31	0,00	45 984,69	0,00		
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	41 000,00	40 897,74	0,00	102,26	0,00		
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	6 583,63	0,00	416,37	0,00		
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	2 189,00	0,00	2 811,00	0,00		
62268	Autres honoraires, conseils	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00		
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00		
6231	Annonces et insertions	3 000,00	2 258,00	0,00	744,00	0,00		
6234	Réceptions	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00		
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	500,00	0,00		
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	886,67	0,00	113,33	0,00		
6282	Frais de gardiennage	600 000,00	317 162,59	0,00	282 837,41	0,00		
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (4)	97 000,00	84 696,84	0,00	12 303,16	0,00		84 696,84
6218	Autre personnel extérieur	95 000,00	84 696,84	0,00	10 303,16	0,00		
64131	Rémunérations non tit.	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Affectation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A)= (011+012+014+015+016+017+65+6586)</b>		<b>945 000,00</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>417 432,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)	Pour information	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)		Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00						
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E</b>		<b>945 000,00</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>417 432,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélevement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>945 000,00</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>417 432,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00	0,00					
---	------	------	--	--	--	--	--

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>945 000,00</b>	<b>527 567,15</b>	<b>0,00</b>	<b>417 432,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>527 567,15</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Mandats émis – Charges rattachées – Restes à réaliser au 31/12.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour information : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III - VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations(4)	593 902,75	593 902,75	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	475 122,20	475 122,20	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	118 780,55	118 780,55	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante(4)	70 000,00	14 622,00	0,00	55 378,00	0,00
752*	Revenus des immeubles	70 000,00	14 622,00	0,00	55 378,00	0,00
013	Atténuations de charges(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>663 902,75</b>	<b>608 524,75</b>	<b>0,00</b>	<b>55 378,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>						

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) \* Crédits annulés = Crédits ouverts - Titres émis - Produits rattachés - Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscaux » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap/ art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	1 000,00	1 380,95	0,00	-380,95	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 380,95	0,00	-380,95	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D</b>		<b>664 902,75</b>	<b>609 905,70</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,05</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>664 902,75</b>	<b>609 905,70</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,05</b>	<b>0,00</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	------------------	-------------

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	280 097,25	280 097,25			
--	------------	------------	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>945 000,00</b>	<b>890 002,95</b>	<b>0,00</b>	<b>54 997,05</b>	<b>0,00</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	------------------	-------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Recettes justifiées non titrées.  
 (3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.  
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
Nombre de membres présents : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 0  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,  
A le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical, ...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Chatenay-Malabry



**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF  
POUR L'EXERCICE 2023**

**RAPPORT N° 2024-09**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre au Comité syndical l'affectation des résultats, tant en investissement qu'en fonctionnement, du compte administratif de l'exercice 2023 que nous venons d'approuver.

Il convient, conformément aux instructions comptables M52, de confirmer les résultats et leur affectation sur le budget 2024 par délibération expresse de la manière suivante :

- Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont les suivants :
  - l'excédent de la section de fonctionnement se monte à 362 225,79 €
  - l'excédent de la section d'investissement se monte à 10 184 290,37 €
- Il vous est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement dans son intégralité au financement de ladite section.
- Il vous est également proposé d'affecter l'excédent de la section d'investissement dans son intégralité au financement de ladite section.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

Vincent Franchi

SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Chatenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF  
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'EXERCICE 2023**

**DELIBERATION N° 2024-09**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaients présents :

Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Carl Segaud

Monsieur Daniel Coertes

Madame Véronique Bergerat



Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2000 portant création du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Vu les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Vu la délibération n°2024-08 relative à l'approbation du compte administratif du Syndicat mixte pour l'exercice 2023,

Vu le rapport n°2024-09 de Monsieur le Président du Syndicat mixte,

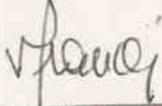
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Les résultats du compte administratif pour l'exercice 2023 du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry sont affectés sur le budget primitif 2024 de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement d'un montant de 362 225,79 € est affecté dans son intégralité en section d'investissement.
- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 10 184 290,37 € est affecté dans son intégralité en section de fonctionnement.

Adoptée à :

  
Le Président

Vincent Franchi

  
Le Vice-Président

Carl Segaud





SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry



**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE  
POUR L'ANNEE 2023**

**RAPPORT N° 2024-10**

Mes chers collègues,

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le rapport d'activités du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry pour l'année 2023, tel qu'il est annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

Vincent Franchi

SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE  
POUR L'ANNEE 2023**

**DELIBERATION N° 2024-10**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaient présents :

Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Carl Segaud

Monsieur Daniel Coertes

Madame Véronique Bergeron



Le Comité syndical,

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2000 portant création du syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Vu les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Vu le rapport d'activités du Syndicat mixte pour l'exercice 2023,

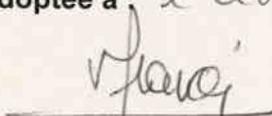
Vu le rapport n° 2024-10 de Monsieur le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

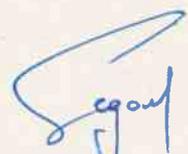
**ARTICLE UNIQUE :** Acte est donné à Monsieur le Président de la communication aux membres du comité syndical du rapport d'activités du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry pour l'année 2023.

Adoptée à : *l'unanimité*



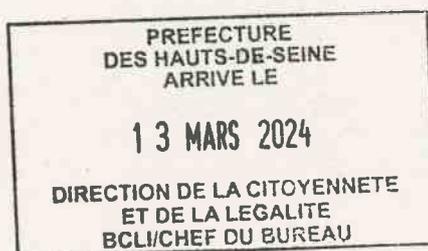
**Le Président**

Vincent Franchi



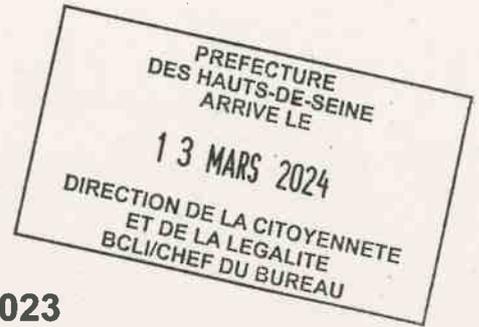
**Le Vice-Président**

Carl Segaud



SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry



## RAPPORT D'ACTIVITES 2023

### A/ PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE ET DE SES ACTIVITES

#### 1. Les objectifs

Le Syndicat mixte de Châtenay-Malabry a été créé par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2000.

Il réunit la Ville de Châtenay-Malabry et le Département des Hauts-de-Seine dans le but de mener à bien le projet de restructuration urbaine du secteur de l'avenue de la Division Leclerc, le long de la route départementale 986 de Châtenay-Malabry et des quartiers qui y sont rattachés.

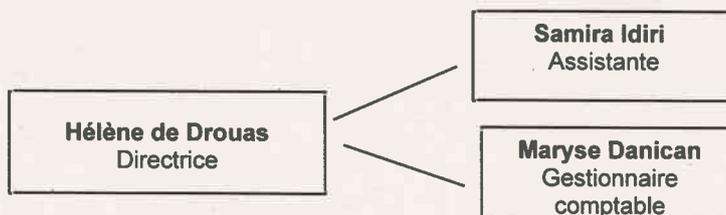
#### 2. Le comité syndical

Le Syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de deux collègues, constitués comme suit : 2 représentants de la commune de Châtenay-Malabry et 4 représentants du Département des Hauts-de-Seine. Il se compose des membres suivants :

Pour le Département	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Vincent FRANCHI, Président	Madame Marie-Laure GODIN
Madame Véronique BERGEROL	Monsieur M. Jean-Yves SENANT
Madame Nathalie LEANDRI	Monsieur Yves COSCAS
Monsieur Daniel COURTES	Monsieur Rémi MUZEAU
Pour la Ville	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Carl SEGAUD, Vice-Président	Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE
Madame Myriam SHARSHAR	Monsieur Elie de SAINT-JORES

#### 3. L'équipe administrative du Syndicat mixte

Le fonctionnement du Syndicat mixte a été assuré en 2023 par une équipe de trois agents mis à disposition par le Département pour une partie de leur temps de travail :



#### 4. Les opérations du Syndicat mixte

Parmi les quatre secteurs d'intervention du Syndicat mixte, les trois opérations Appert-Justice, Europe et Allende sont clôturées : les actions du Syndicat mixte portent donc désormais, en terme opérationnel, sur les terrains de la faculté de pharmacie.

Pour mémoire, ce site fait l'objet d'une ZAC créée en 2016, qui prévoit, sur une superficie de 13 hectares environ, la réalisation de 135 600 m<sup>2</sup>, soit 127 500 m<sup>2</sup> de bureaux, 7000 m<sup>2</sup> de services et de commerces et 1 100m<sup>2</sup> d'équipement public.

En 2017, le Syndicat mixte a acquis auprès de l'Etat, sous condition résolutoire de désaffectation du domaine public, une emprise foncière d'une superficie de 11,5 hectares, comprenant deux ensembles immobiliers occupés actuellement par l'Université Paris-Sud.

En 2022 et 2022, la société de promotion immobilière Atenor a manifesté son intérêt auprès du Syndicat mixte pour acquérir le site. Deux protocoles fonciers ont été signés afin qu'Atenor dispose du droit exclusif pour réaliser les études préliminaires et remettre une offre d'achat. La proposition d'Atenor n'a pas été retenue par les élus du Syndicat mixte.

Lors des années 2022 et 2023, les étudiants et chercheurs ont progressivement quitté le site, qui a été par la suite libéré de l'ensemble des équipements et des mobiliers.

En juin 2023, l'opérateur immobilier Brownfields a présenté une proposition au Syndicat mixte pour l'acquisition du site. Celle-ci n'a néanmoins pas été retenue en l'état.

En juillet 2023, le deuxième acte avec l'Etat a été signé : il s'agit de la constatation de la non-réalisation de la condition résolutoire stipulée à l'acte d'acquisition du site de 2017). Le caractère définitif de la vente a été prononcé à cette même date.

En juillet 2023, le Syndicat mixte a attribué le marché de travaux de désamiantage et démolition du centre sportif universitaire à la société ADC DEMOLITION.

### B/ DECISIONS ET ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE LORS DE L'EXERCICE 2023

#### 1. Les décisions du comité syndical

Durant l'année 2023, le comité syndical s'est réuni trois fois, les 23 janvier, 13 mars et 3 juillet et a approuvé 8 délibérations :

N° DES DELIBERATIONS	OBJET DES DELIBERATIONS
<b>Séance du 23 janvier 2023</b>	
2023-01	Débat d'orientations budgétaires
2023-02	Cession de la parcelle AR 114 à la société LNC

<b>Séance du 13 mars 2023</b>	
2023-03	Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2022
2023-04	Approbation du compte administratif pour l'exercice 2022
2023-05	Affectation des résultats du compte administratif 2022
2023-06	Adoption du budget primitif 2023
2023-07	Rapport d'activité pour l'année 2022
<b>Séance du 3 juillet 2023</b>	
2023-08	Attribution du marché de travaux relatif au désamiantage et à la démolition du centre sportif universitaire

## 2. Les principales décisions prises au titre de la délégation de compétence du Président

Au titre de la délégation de compétence du Président prévue par l'article 9 des statuts du Syndicat mixte, les décisions suivantes ont été prise au cours de l'exercice 2023 :

- Signature, le 14 février 2023, d'une lettre de commande à la société MOREAU-EXPERTS pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la démolition des bâtiments de l'ancien centre sportif universitaire, sur la base d'un montant de 39 600 € TTC ;
- Signature, le 15 février 2023, d'une lettre de commande à la société AD INGE relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition des bâtiments de l'ancien centre sportif universitaire, sur la base d'un montant de 45 420 € TTC ;
- Signature, le 23 mars 2023, d'une lettre de commande à la société ACORME relative aux repérages et analyses amiante & plomb avant la démolition des bâtiments de l'ancien centre sportif universitaire, sur la base d'un montant de 18 180 € TTC ;
- Signature, le 4 avril 2023, d'une lettre de commande à la société IDDEA relative aux diagnostics de pollution des sols avant la démolition des bâtiments de l'ancien centre sportif universitaire, sur la base d'un montant de 7 340 € TTC ;
- Signature de 6 lettres de commande à la société FG pour les travaux de réparation d'urgence du site de la faculté de pharmacie, pour un montant total de 47 496 € TTC ;
- Signature, le 23 juin 2023, de l'acte de « constatation de la non-réalisation de la condition résolutoire » stipulée à l'acte d'acquisition du site de 2017, moyennant le versement du solde du montant de l'acquisition, soit 5 100 000 €.

## 3. L'activité de l'équipe administrative lors de l'exercice 2023

En dehors des marchés publics, de la comptabilité et des tâches concourant à la vie du Syndicat mixte, l'activité du Syndicat mixte a porté en 2023 principalement sur les sujets suivants :

- transfert du site de la faculté de pharmacie de l'Université au Syndicat mixte : procédures administratives, techniques, juridiques et financières, en lien avec les différents services de l'Etat et le notaire du Syndicat mixte ;

- démolition des bâtiments de l'ancien centre sportif universitaire : lancement et attribution du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux de désamiantage et démolition ; suivi de la préparation et du déroulement du chantier ;
- pilotage de la sécurité du site de la faculté de pharmacie, gestion du prestataire SMCE en collaboration avec le responsable sécurité du Département ;
- mise en place et suivi des trois conventions d'occupation temporaire suivantes : RAID (entraînements sur site), Watelet (travaux du T10), Département (piscine temporaire) ;
- préparation de la cession d'une parcelle à la Ville sur le site de l'ancien centre sportif universitaire en vue de la réalisation du puits et des équipements de géothermie : échanges avec les services de la Ville, rédaction d'une fiche descriptive, préparation des délibérations ;
- préparation de la procédure de suppression de la ZAC Business Parc : échanges avec les services de la Ville, rédaction du rapport de présentation, préparation de la délibération ;
- poursuite de la procédure judiciaire dans le cadre du risque d'effondrement d'un mur d'enceinte de la faculté de pharmacie : analyse de la cession d'une bande de terrain pour les besoins des futurs travaux de soutènement ;
- préparation de la cession de la parcelle AR 114 située entre deux copropriétés de l'avenue de la Division Leclerc (ex-opération Allende) : poursuite des échanges avec la société Les Nouveaux Constructeurs et le Notaire ;
- passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 : régularisation des actifs, transposition des lignes comptables ;
- préparation de l'archivage de l'ensemble des documents papiers du Syndicat mixte (de l'année 2000 à aujourd'hui) en vue du déménagement au SoWork.

## C/ REALISATION DU BUDGET 2023

**En section de fonctionnement**, les dépenses (527 777 €) sont imputables au gardiennage, aux réparations, aux assurances et aux frais de personnel. Les recettes (609 905 €) correspondent aux redevances au titre de l'occupation des terrains et aux participations du Département et de la Ville.

**En section d'investissement**, les dépenses réelles (5 326 154,92 €) correspondent au montant versé à l'Etat au titre du solde de l'acquisition des terrains de la faculté de Pharmacie et aux premières dépenses relatives à la démolition du centre sportif universitaire.

Compte tenu de ces dépenses et recettes et des reports de l'année précédente, il en résulte, pour l'exercice 2023 un **résultat excédentaire** de :

- 362 225 € pour la section de fonctionnement : ce montant s'explique par le report des dépenses de gardiennage, les prestations n'ayant débuté qu'en juin ;
- 10 184 290 € au titre de la section d'investissement : il s'agit des excédents reportés des anciens exercices qui restent affectés sur l'opération future.

Ce résultat sera reporté sur le budget de l'exercice 2024.

La synthèse du compte administratif pour l'exercice 2023 figure ci-après.

<b>II - PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	B	C	D
		827 887,18	a	688 805,70	e
	Section d'investissement	8 326 154,92	B	0,00	H

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	DEPENSES		RECETTES	
		C	D	E	F
		0,00	(ni déficit)	200 087,25	(ni excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00	(ni déficit)	15 510 445,29	(ni excédent)

<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)	<b>= A+B+C+D</b>	<b>5 853 722,07</b>	<b>= C+E+H+J</b>	<b>16 400 448,24</b>
---	------------------	---------------------	------------------	----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (T)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		G	H	I	J
		417 432,80	K	54 987,80	L
	Section d'investissement	10 184 280,57	P	0,00	Q
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= G+P</b>	<b>10 601 723,22</b>	<b>= I+J+L+Q</b>	<b>54 987,80</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		R	S	T	U
		945 080,00	V	845 800,00	W
	Section d'investissement	15 510 445,29	X	15 510 445,29	Y
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= R+X</b>	<b>16 455 445,29</b>	<b>= T+U+W+Y</b>	<b>16 455 445,29</b>

(T) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées ainsi qu'aux restes de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-8 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent ainsi qu'aux restes de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE**

	TOTAL DES MANDATS EMISSIONS			TOTAL DES TITRES EMISSIONS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>	8 326 154,92	0,00	8 326 154,92	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	827 887,18	0,00	827 887,18	688 805,70	0,00	688 805,70
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)</b>	<b>8 853 722,07</b>	<b>0,00</b>	<b>8 853 722,07</b>	<b>688 805,70</b>	<b>0,00</b>	<b>688 805,70</b>

(1) Total des réalisations + Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas compris dans ce total réels d'office.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>A2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00
13	Subventions investissement (sauf 138)		0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (5)		0,00
20	Immobilisations incorporeées (sauf 204) (y compris programmes) (9)	121 499,79	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporeelles (y compris programmes) (9)	5 204 721,13	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (9)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations d'équipement</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (7)	0,00	0,00
13	Subventions investissement (5) (9)	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (3)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières(9)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Total des ord. pour compte de tiers (4)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations réalisées en investissement</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. autre sections (1)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00
	<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	<b>000</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>000</b>	<b>0,00</b>
--------------	------------	---------------------	------------	-------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

001 Solde d'Exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v	0,00	vi	15 910 445,29
1088 Excédents de fonctionnement capitalisés			vi	0,00

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>0000</b>	<b>5 326 154,92</b>	<b>0000000</b>	<b>15 910 445,29</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (8)</b>			<b>0000000</b>	<b>10 184 290,37</b>

- (1) CF 020 + RI 021 ; DI 040 + RI 040 ; RI 040 + CF 042 ; DI 041 + RI 041  
 (2) En dépenses, le chapitre 27 recense les dotations d'investissement réalisées sur les biens reçus en affectation. En recette, il recense le solde créditeur de ces dotations effectués sur un exercice antérieur.  
 (3) A établir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.  
 (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en 01-A2).  
 (5) Sauf 105, 106 et 104-6.  
 (6) RI recettes, sauf RI 138.  
 (7) Recette à signe (-) en cas de dette ou (-) en cas d'excédent.  
 (8) Hors dépenses et recettes se rapportant aux chapitres 010 et 015.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS**

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMS	OPERATIONS REELLES ET MIXTES		TITRES EMS
D11 Charges à caractère général(2)	442 870,31	70 Prod. services, services, ventes diverses	0,00
D12 Charges de personnel et frais assimilés(2)	54 896,84	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Impôts directs	0,00
		74 Dotations, subventions et participations(2)	500 802,75
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6526)(2)	0,00	75 Autres produits de gestion courante(2)	14 622,00
6526 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
D14 Abstractions de produits	0,00	013 Abstractions de charges(2)	0,00
D15 Revenu minimum d'insertion	0,00	015 Revenu minimum d'insertion	0,00
D16 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	016 Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
D17 Revenu de solidarité active	0,00	017 Revenu de solidarité active	0,00
<b>Totaux dépenses de gestion des services</b>	<b>527 567,15</b>	<b>Totaux recettes de gestion des services</b>	<b>608 524,75</b>
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges exceptionnelles(2)	0,00	77 Produits exceptionnels(2)	1 380,95
68 Dotations amortissements et provisions(2)	0,00	78 Reprises amortissements et provisions (2)	0,00
022 Dépenses imprévues	0,00		
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>527 567,15</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>609 905,70</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00	047 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	III+II	<b>527 567,15</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	III+IV	<b>609 905,70</b>
---	--------	-------------------	---	--------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
000 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	280 087,25

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	III+IV+V	<b>527 567,15</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	III+IV+VI	<b>609 892,95</b>
---	----------	-------------------	---	-----------	-------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (1)</b>	<b>382 435,80</b>
--	-------------------

(1) Montre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent  
 (2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**PREFECTURE  
 DES HAUTS-DE-SEINE  
 ARRIVE LE**  
**13 MARS 2024**  
**DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
 ET DE LA LEGALITE  
 BCLI/CHEF DU BUREAU**



13 MARS 2024

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**  
**RAPPORT N°2024-11**

Mes chers collègues,

Je vous propose d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

**A / SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**1. Dépenses**

Pour l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 1 050 000 €, se décomposent selon les chapitres et articles ci-après :

Libellé	Montant prévisionnel
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>930 000 €</b>
<i>Frais de gardiennage</i>	650 000 €
<i>Entretien et réparations sur biens immobiliers</i>	100 000 €
<i>Assurance dommage aux biens</i>	52 000 €
<i>Honoraires et conseils</i>	51 000 €
<i>Eau, électricité site pharmacie</i>	30 000 €
<i>Frais d'actes et de contentieux</i>	10 000 €
<i>Assurances responsabilité civile et pénale</i>	8 000 €
<i>Loyer bureau du Syndicat mixte</i>	8 000 €
<i>Déplacements, missions, formation, documentation</i>	7 500 €
<i>Annonces légales</i>	5 000 €
<i>Relations publiques</i>	3 000 €
<i>Taxes</i>	3 000 €
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	2 500 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>120 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 000 €</b>

Ces dépenses de fonctionnement sont imputables principalement :

- au coût des prestations de gardiennage dans le cadre du marché attribué à la société SMCE, dont le montant envisagé pour l'exercice 2024 est de 650 000 € ;

- à une provision de 100 000 € allouée aux travaux de réparation d'urgence et de maintenance du site

- au remboursement au Département d'un montant de 120 000 € correspondant aux frais de personnel, ceux-ci étant désormais calculés sur la base d'une mise à disposition de quatre agents pour une partie de leur temps de travail ;

- aux honoraires de conseil, pour 52 000 €. Il s'agit des honoraires du cabinet d'avocats pour les questions administratives et institutionnelles ainsi que les indemnités du référent déontologue ;

- aux frais d'assurance pour 60 000 € au total : ils comprennent l'assurance dommage aux biens du site de la faculté de pharmacie (52 000 €) et les assurances responsabilité civile et protection juridique et pénale (8 000 €) ;

## 2. Recettes

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement :

- des participations nécessaires à l'équilibre du budget de fonctionnement, d'un montant global de 653 774 €, ventilées selon la clé de répartition statutaire, soit 80% pour le Département et 20% pour la Ville ;

- des produits de 24 000 € correspondant au paiement de la redevance versée par le Département au titre de la piscine éphémère située sur le parking du restaurant universitaire ;

- des produits exceptionnels de 10 000 € liés au remboursement de la consommation en eau par le Département dans le cadre de la piscine éphémère

- de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 s'élevant à 362 226 €, résultant de l'affectation des résultats de l'année précédente.

Chapitre / article	Libellé	Montant prévisionnel
<b>Chapitre 74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>653 774</b>
7473	Participation Département (80%)	523 019
7474	Participation Ville (20%)	130 755
<b>Chapitre 75</b>	<b>Autres produits de gestion</b>	<b>24 000</b>
752	Revenu des Immeubles	24 000
<b>Chapitre 768</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>10 000</b>
<b>Chapitre 002</b>	<b>Excédent reporté 2023</b>	<b>362 226</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 050 000 €</b>

En conclusion, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes.

## **B / SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### Les dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement est de 10 184 290 €, soit :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
20	Immobilisations incorporelles	440 000
21	Immobilisations corporelles	4 237 400
23	Immobilisations en cours	5 506 890
<b>TOTAL</b>		<b>10 184 290</b>

### Les recettes

Du point de vue comptable, les recettes de la section d'investissement sont composées des immobilisations corporelles et de l'excédent d'investissement reporté, soit :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
775	Immobilisations corporelles	268 000
001	Excédent d'investissement reporté	9 916 290
<b>TOTAL</b>		<b>10 184 290</b>

Ces différents montants d'investissement sont détaillés par opération ci-après.

### Opération « faculté de pharmacie »

**Les dépenses réelles** se montent à 2 540 000 € :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant prévisionnel</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>200 000</b>
2031	<i>Frais d'études juridiques et techniques</i>	200 000
<b>21</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 340 000</b>
2128	<i>Coûts de démolition centre sportif</i>	2 300 000
2128	<i>Travaux de branchements &amp; compteurs</i>	40 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 540 000</b>

Chapitre 20 : le montant de 200 000 € correspond aux frais d'études juridiques et techniques nécessaires d'une part à la démolition du centre sportif universitaire et à la cession des terrains de la faculté de pharmacie.

Chapitre 21 : le montant de 2 340 000 € correspond aux travaux de démolition du centre sportif universitaire, et à une provision de 10 000 € allouée aux travaux de branchements et de compteurs du site de la faculté de pharmacie.

**Les recettes réelles d'investissement** sont composées du produit de la cession de terrains, soit 268 000 €.

Opération « future » (comptable)

**Les dépenses**

Afin de respecter la règle d'équilibre du budget, certains montants restent affectés sur l'opération future créée à cet effet, soit pour l'exercice 2024 : 7 644 290 €.

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
20	Immobilisations incorporelles	240 000
21	Immobilisations corporelles	1 897 400
23	Immobilisations en cours	5 506 890
<b>TOTAL</b>		<b>7 644 290</b>

**Les recettes**

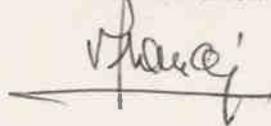
L'excédent 2023 de la section d'investissement sera affecté comptablement au chapitre recettes de l'opération future.

En conclusion, la section d'investissement du budget primitif 2024 est équilibrée en dépenses et en recettes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, avant d'adopter ce budget primitif 2024 par chapitre, comme prévu à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

Vincent Franchi





SYNDICAT MIXTE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**DELIBERATION N°2024-11**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaient présents :

Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Daniel Coensta

Monsieur Carl Segard

Madame Dominique Bergerat

Le Comité syndical,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants,
- Vu les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date 12 décembre 2000 portant création du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,
- Vu la délibération n° 2024-01 en date du 22 janvier 2024 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024,
- Vu la délibération n° 2024-07 relative à l'approbation du compte de gestion du comptable public du Syndicat mixte pour l'exercice 2023,
- Vu la délibération n° 2024-08 relative à l'approbation du compte administratif du Syndicat mixte pour l'exercice 2023,
- Vu la délibération n° 2024-09 relative à l'affectation des résultats du compte administratif du Syndicat mixte pour l'exercice 2023,
- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,
- Vu le rapport n° 2024-11 de Monsieur le Président du Syndicat mixte,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Est approuvé le budget primitif pour l'exercice 2024 du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** Les crédits du budget primitif 2024 sont votés par chapitre.

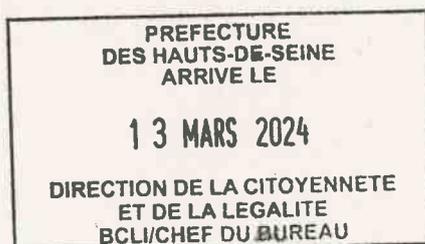
Adoptée à : *l'unanimité*

Le Président,

*V. Franchi*  
Vincent Franchi

*Carl Segaud*  
Le Vice-Président

Carl Segaud





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Groupements de collectivités : Synd-Mixte de Chatenay-Malabry (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25920037600020

POSTE COMPTABLE : Payeur Departemental

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

**BUDGET : Synd-Mixte de Chatenay-Malabry (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
<b>III - Vote du budget</b>	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Présentation croisée</b>	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	38
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96
<b>B - Annexes patrimoniales</b>	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

**Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024**

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	112
B3.2 - Etalement des provisions	114
B4 - Etat des charges transférées	115
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	116
B6 - Prêts	117
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	118
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	119
B7.3 - Etat des emprunts garantis	120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	121
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	123
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	124
B7.8 - Autres engagements donnés	125
B7.9 - Autres engagements reçus	126
B8 - Subventions versées	127
B9 - Etat du personnel	128
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	130
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	131
B11.2 - Liste des établissements publics créés	132
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	133
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	134
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	136
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	137
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	138
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	139
D3 - Décisions en matière de taux	141
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	142
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	143
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	145
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	146
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement, les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeur
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeur
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.0%
5	DGF / population	0.0%
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux)

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette tel qu'il est calculé à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 28 de la loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales pérennes aux effets 1994 A et 1999 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N° du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

- (1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote de compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.  
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.  
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.  
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Synd-Mêtré de Chateau-Malsbry - Synd-Mêtré de Chateau-Malsbry - BP (projet de budget) - 2024

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS</b>			
		II	A
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		10 184 290,37	265 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	9 918 290,37
=		=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>10 184 290,37</b>
+		+	+
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
		1 050 000,00	867 774,21
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	362 225,79
=		=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
+		+	+
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>11 234 290,37</b>	<b>11 234 290,37</b>

(1) A servir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de report anticipé des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Synd-Mixte de Chatenay-Malebry - Synd Mixte de Chatenay-Malebry - BP (projet de budget) - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>020</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - SP (projet de budget) - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2
Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Montant
	Libellé	Chapitre(s)	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>022</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un état d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	440 000,00	0,00	440 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	4 237 400,00	0,00	4 237 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	5 506 890,37	0,00	5 506 890,37
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>
--------------	-------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 184 290,37</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
--------------	------	------	------------	------	------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>9 916 290,37</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 184 290,37</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-85).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024**

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	930 000,00	0,00	930 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
--------------	-------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 050 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	653 774,21	0,00	653 774,21
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	34 000,00	0,00	34 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>362 225,79</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 050 000,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	440 000,00	0,00	440 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 237 400,00	0,00	4 237 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	5 506 890,37	0,00	5 506 890,37
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>

+

<b>D 001 SOL DE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

-

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 184 290,37</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	930 000,00		930 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	120 000,00		120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

-

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 050 000,00</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.  
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.  
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Hors chapitres opérations.  
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

**Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024**

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	268 000,00		268 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>268 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>9 916 290,37</b>
--	---------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 184 290,37</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	653 774,21		653 774,21
75	Autres produits de gestion courante (8)	34 000,00	0,00	34 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>362 225,79</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 050 000,00</b>
--	---------------------

**Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

<b>DEPENSES</b>								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>10 184 290,37</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 237 400,00	0,00	0,00	4 237 400,00	4 237 400,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	5 506 890,37	0,00	0,00	5 506 890,37	5 506 890,37
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>10 184 290,37</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>10 184 290,37</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>10 184 290,37</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

**Synd-Mixte de Chatenay-Malbry - Synd-Mixte de Chatenay-Malbry - BP (projet de budget) - 2024**

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'addition reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Toutefois en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise corrigée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES</b>	<b>A</b>

<b>RECETTES</b>					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 000,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0 018 200,37</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>10 184 200,37</b>

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

**Synd-Mixte de Chatenay-Malsbry - Synd-Mixte de Chatenay-Malsbry - BP (projet de budget) - 2024**

- (2) Voir l'annexe IV-20 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RE 040 « CP 042 »).
- (4) Les comptes 15, 20, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 « RI 041 »).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la détermination d'allocation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 234.

Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024

III - VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 184 290,37</b>	<b>10 184 290,37</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00		440 000,00	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 237 400,00	0,00	0,00	4 237 400,00	4 237 400,00
2111 Terrains nus	0,00	0,00		1 897 400,00	0,00	0,00	1 897 400,00	1 897 400,00
2128 Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		2 340 000,00	0,00	0,00	2 340 000,00	2 340 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	5 508 890,37	0,00	0,00	5 508 890,37	5 508 890,37
2312 Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		5 508 890,37	0,00	0,00	5 508 890,37	5 508 890,37
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	10 184 290,37	0,00	0,00	10 184 290,37	10 184 290,37
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1668 non budgétaires)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA règle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	10 184 290,37	0,00	0,00	10 184 290,37	10 184 290,37

Synd-Mixte de Chatenay-Malsbry - Synd-Mixte de Chatenay-Malsbry - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à des programmes planifiés mais également les AP modifiant un état d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de lignes que d'opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C4 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cesses d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C4 041 = RF 047).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 224.

Synd-Mixte de Chatenay-Malebray - Synd-Mixte de Chatenay-Malebray - BP (projet de budget) - 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		0,00	0,00	268 000,00	0,00	II = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	268 000,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (SA révisé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 155, 166 et 16419.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats devant leur à reverserment.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DF 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 26, 38, 49 et 89 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prévisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 162 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = FI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2234.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	930 000,00	0,00	0,00	930 000,00	930 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>1 050 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements planifiés mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

**Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024**

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou à reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>
013	Alimérations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	653 774,21	0,00	653 774,21
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	34 000,00	0,00	34 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort. dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou annulé (7)</b>						<b>342 225,79</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement autorisées</b>						<b>1 030 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).  
 (4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux ordres 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessons d'immobilisations »).  
 (6) Chapitre destiné à regrouper les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liés à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou, si aucune anticipation des résultats.

III - VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									III
									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	930 000,00	0,00	0,00	930 000,00	930 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6238	Divers	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		650 000,00	0,00	0,00	650 000,00	650 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - Synd-Mixte de Chatenay-Malabry - BP (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédant (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1-2 pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui ont été votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses réputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. équilibre des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RP 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE							B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domsins, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	653 774,21	0,00	653 774,21	
7473	Participation départements	0,00	0,00	523 019,37	0,00	523 019,37	
74745	Participation autres communes	0,00	0,00	130 754,84	0,00	130 754,84	
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	34 000,00	0,00	34 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	24 000,00	0,00	24 000,00	
75888	Autres	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Rprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	<b>0,00</b>	<b>687 774,21</b>	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

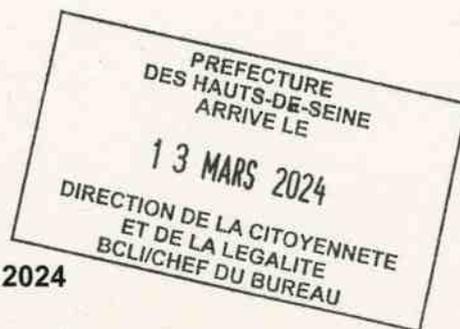
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.





SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry



**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**CESSION D'UN TERRAIN  
EN VUE DE LA REALISATION D'UN OUVRAGE DE SOUTÈNEMENT**

**RAPPORT N° 2024-12**

Mes chers collègues,

Le Syndicat mixte est propriétaire de la parcelle cadastrée n° AR 281 d'une superficie totale de 42 565 m<sup>2</sup>, bordée par la rue Jean-Baptiste Clément, la rue des Turlurets et les copropriétés de l'ancienne opération Allende. Cette parcelle correspond à une partie du site de la faculté de pharmacie devenue pleine propriété du Syndicat mixte depuis l'acte du 23 juin 2023 signé avec l'Etat.

Les copropriétaires de la résidence Innovea, située 203-205 avenue de la Division Leclerc, riverains de la parcelle AR 281, souhaitent acquérir une petite partie de cette parcelle. En effet, lors de l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence, le talus qui sépare les jardins de la copropriété du site de la faculté de pharmacie n'a fait l'objet d'aucune consolidation par le constructeur et menace aujourd'hui de s'effondrer, emportant avec lui une partie du muret d'enceinte et de la clôture de la faculté de pharmacie.

Dans le cadre de l'expertise judiciaire en cours sur ce sujet depuis 2019, les parties en présence ont étudié les différentes solutions techniques permettant de résoudre ce problème. L'expert a estimé que la solution la plus satisfaisante serait de « déporter » le futur ouvrage de soutènement sur le terrain limitrophe appartenant au Syndicat Mixte.

Le Syndicat mixte n'ayant pas vocation à assurer la gestion et l'entretien d'un ouvrage de soutènement réalisé sous maîtrise d'ouvrage privée, il s'est montré favorable à la cession du terrain au syndicat des copropriétaires de la résidence Innovea, sous réserve que sa superficie corresponde aux stricts besoins de l'ouvrage.

Il s'agit donc d'une bande de terrain de 222 m<sup>2</sup>, d'une longueur d'environ 40 m et d'une largeur variant de 3,5 m à 5,0 m, comme figuré dans le plan de géomètre joint à ce rapport. Ce terrain comprend un muret, une clôture et quatre arbres de faible envergure. Il ne bénéficie d'aucune accessibilité.

Concernant le prix de cette cession, le Pôle d'évaluation domaniale de l'Etat a estimé la valeur de ce terrain à 50 000 € (avis du 11 janvier 2024 en annexe). Il vous est donc proposé aujourd'hui de céder cette emprise au syndicat des copropriétaires à ce même prix. Les frais afférents à cette cession seront à la charge de ces derniers.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Syndicat mixte, tout acte lié à la cession de ce terrain, et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

Vincent Franchi

SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**CESSION D'UN TERRAIN  
EN VUE DE LA REALISATION D'UN OUVRAGE DE SOUTÈNEMENT**

**DELIBERATION N° 2024-12**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze mars à onze heures,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaiènt présents :

Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Carl Segard

Monsieur Daniel Coenter

Madame Viorique Berger



Le Comité syndical,

**VU** les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** la parcelle cadastrée n° AR 281 d'une superficie totale de 42 565 m<sup>2</sup>, propriété du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry depuis l'acte du 6 juillet 2023 signé avec l'Etat,

**VU** le plan de division parcellaire établi le 8 janvier 2024 par la société Géomètres-Experts,

**VU** l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine du 11 janvier 2024, relatif à la valeur vénale du terrain

**VU** le rapport n°2024-12 de Monsieur le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

**CONSIDERANT** que le syndicat des copropriétaires de la résidence Innovea, sise 203- 205 avenue de la Division Leclerc à Châtenay-Malabry, a sollicité le Syndicat mixte dans le cadre de l'expertise judiciaire en cours, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée n° AR 281, afin d'y réaliser un ouvrage de soutènement,

**CONSIDÉRANT** que le terrain concerné correspond à une bande de terrain de 222 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée n° AR 281,

**CONSIDÉRANT** que le prix de cession du terrain a été fixé à 50 000 €,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'approuver la cession, au syndicat des copropriétaires de la résidence sise 203 avenue de la Division Leclerc, d'une partie de la parcelle cadastrée n° AR 281, d'une surface de 222 m<sup>2</sup>, au prix de 50 000 €.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry à signer au nom et pour le compte du Syndicat mixte tout acte lié à la cession de ce terrain.

**ARTICLE 3 :** La recette correspondante sera imputée sur les crédits du budget d'investissement du Syndicat mixte.

Adoptée à l'unanimité

Le Président

Vincent Franchi





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PREFECTURE  
DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVE LE

**13 MARS 2024**

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ  
BCLI/CHEF DU BUREAU



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques des Hauts-  
de-Seine

Le 11 janvier 2024

Pôle d'évaluation domaniale de

167-177, avenue Joliot Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Courriel : [ddfip92.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip92.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le Directeur départemental des Finances  
publiques des Hauts-de-Seine

**POUR NOUS JOINDRE**

à

Affaire suivie par : Nathalie TROÏLO

Courriel : [nathalie.troilo@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:nathalie.troilo@dgfip.finances.gouv.fr)

Téléphone : 01.40.97.32.13

Réf DS : 15609369

Réf OSE : 2024-92019-01657

**SYNDICAT MIXTE DE CHÂTENAY-MALABRY**

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)*



*Nature du bien :*

Terrain

*Adresse du bien :*

Rue des Turlurets – CHÂTENAY-MALABRY (92290)

*Valeur :*

50 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %  
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

## 1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Hélène de Drouas

hdedrouas@hauts-de-seine.fr

## 2 - DATES

de consultation :	5 janvier 2024
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	5 janvier 2024

## 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 <sup>1</sup> :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

La saisine entre dans le cadre d'une cession amiable d'une emprise au profit de la copropriété riveraine au vu de la réalisation d'un mur de soutènement.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

<sup>1</sup> Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

La commune de Châtenay-Malabry se situe en grande ceinture de la petite couronne francilienne, présentant aujourd'hui une évolution notoire de son tissu urbain avec l'implantation du tramway 10, sur l'axe traversant de la commune.

#### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Situé au sein de l'ancien site de la faculté de Pharmacie de la commune, en entrée de commune côté Sud, à proximité de l'autoroute A 86 et de l'axe traversant de la commune, Avenue de la Division Leclerc. Bonne desserte routière avec l'arrivée récente du tramway T10 desservant la gare RER B « Croix-de-Berry » en 10 min.

#### 4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Châtenay-Malabry	AR281	Rue des Turlurets	42 545 <sup>2</sup>	Terrain bâti
TOTAL			42 545	

#### 4.4. Descriptif

Unité foncière à détacher de la vaste parcelle AR 281, occupée par d'anciens bâtiments de la faculté. L'emprise se présente sous la forme d'une bande de terrain en friche, très étroite, enclavée aux abords d'un talus forestier et partiellement occupé par un muret.

L'emprise est intégrée dans le périmètre de protection des sites classés dit le Domaine de la Petite Roseraie.

Reportage graphique :



#### 4.5. Surfaces du bâti

222 m<sup>2</sup> linéaires.

### 5 – SITUATION JURIDIQUE

#### 5.1. Propriété de l'immeuble

Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

## 5.2. Conditions d'occupation

Libre de toute occupation.

## 6 - URBANISME



### 6.1. Règles actuelles

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2012. Dernière modification du PLU approuvée par délibération du Conseil territorial du 12 mars 2020 -

Zone : UC

Situé dans la zone de protection du site classé du Domaine de la Petite Roseraie. .

### 6.2. Date de référence et règles applicables (uniquement en DUP/ préemption)

Sans objet pour cette évaluation

## 7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Pour la détermination de la valeur vénale, la méthode par comparaison, communément retenue par le juge de l'expropriation, est également la principale méthode utilisée pour l'expertise immobilière. Au demeurant, les autres méthodes font également appel à la comparaison.

Au cas d'espèce, la valeur vénale du bien est déterminée par la méthode par comparaison, qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

## 8 - MÉTHODE COMPARATIVE

### 8.1. Études de marché

#### 8.1.1. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

L'étude de marché s'est centrée sur les cessions des deux dernières années de terrains à bâtir nus et libres a proximité en zonage UC ou UP. Il ressort de ces critères une sélection de 5 mutations.

Terrains									
N°	Date de mutation	Adresse	Cadastre	Surface/unité	PLU	Prix HT	Prix/m²	Observation	Référence de mutation
1	30 nov. 20	36 rue Henri Latouche	AR384	1437 m²	UC	2 105 000,00 €	1 465 €	Achat de deux terrains bâtis (pavillons) pour réalisation d'un programme immobilier de 27 appartements en accession libre. Quartier Malabry en limite du Plessis-Robinson,	9224P02/2020P12451 9224P02/2020P12448
2	10 sept. 21	23 rue des Turlurets	AR384	351 m²	UP	380 000,00 €	1 083 €	Terrain nu et libre en zone à dominance pavillonnaire (emprise au sol variable selon la surface : 50 % à 30%)	9224P02/2021P16896
3	18 oct. 21	23 rue des Turlurets	AR383	265 m²	UP	365 000,00 €	1 377 €	Terrain nu et libre en zone à dominance pavillonnaire (emprise au sol variable selon la surface : 50 % à 30%)	922402/2021P18500
4	22 juil. 22	43 avenue Bois de verrière	AS372-367	244 m²	UP	310 000,00 €	1 270 €	Terrain nu et libre en lotissement viabiliser permettant la réception d'un pavillon avec SDP maximum de 244m²	9224P02/2022P08397
5	22 juil. 22	30 avenue Bois de verrière	AT610-608	271 m²	UP	345 000,00 €	1 273 €	Terrain nu et libre en lotissement à viabiliser.	9224P02/2021P08132
							MOYENNE	1 294 €	
							MÉDIANE	1 273 €	

### 8.1.1.Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

L'étude de marché a été réalisée sur des mutations de terrains destinés à l'agrément sans droit à construire sur la commune ou limitrophe. Il ressort de ces critères une sélection de quatre termes pertinents.

Terrains d'agrément non constructibles								
N°	Date de mutation	Adresse	Cadastre	Surface/unité	Prix HT	Prix/m²	Observation	Référence de mutation
1	09/03/20	299b avenue de la Division Leclerc Châtenay-Malabry	R450	104	26 000,00 €	250€	Cession d'un terrain inconstructible type agrément.	2020P02860
2	05/04/2022	10 chemin de Châtenay Châtenay-Malabry	U	183	125 000,00 €	683€	Terrain inconstructible d'agrément	2022P14654
3	22/07/19	4 rue Béangère Le Plessis-Robinson	V71	864	193 000,00 €	223€	Parcelle à usage de jardin dessafecté.	2019P09867
4	12/02/19	55 avenue du bois Châtenay-Malabry	K104	220	73 200,00 €	333€	Cession d'une emprise d'un terrain d'agrément.	2019P02489
						MOYENNE	372 €	
						MÉDIANE	291 €	

### 8.1.2.Autres sources externes à la DGFIP

Les éléments fournis par le système d'information de la D.G.F.I.P. suffisent à l'évaluation, en conséquence aucune consultation de sources externes à la DGFIP n'a été réalisée.

## 8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

L'étude de marché fait ressortir des ratios oscillant entre 1 083 €/m<sup>2</sup> à 1 465 €/m<sup>2</sup> pour une médiane de 1 273 €/m<sup>2</sup> et moyenne de 1 294 €/m<sup>2</sup>. Cependant, bien que classifiée en zone UC, zone constructible, les caractéristiques de la parcelle objet de l'estimation, de petite surface, très étroite, enclavée aux abords d'un talus, ne dispose pas de droits à construire à viabiliser et ne peut donc recevoir la qualification de terrain à bâtir au sens strict.

Compte tenu de l'immobilisation de l'unité ne lui permettant pas de recevoir de constructions ni d'apporter des droits résiduels, il convient de nuancer fortement les valeurs ressorties de l'étude de marché. En effet, la majorité des mutations porte sur des terrains viables, nus et constructibles. Ainsi, afin de tenir compte de ces caractéristiques, il est usuellement retenu de pratiquer un abattement pour inconstructibilité s'élevant entre 70 à 80 % sur une base de terrain à bâtir.

Au cas d'espèce, compte tenu du contexte des cessions toutes cédées pour la réalisation de surface de plancher et au vu des fortes restrictions supportées par la parcelle, il sera retenu d'une part la valeur basse de l'étude de marché, soit 1 080 €/m<sup>2</sup>, correspondant à une cession située sur la même rue, et sur laquelle un abattement maximal de 80 % sera d'autre part appliqué.

Détail du calcul :  $(222 \text{ m}^2 \times 1\,080 \text{ €/m}^2) - 80 \% = 47\,952 \text{ €}$ , arrondi à 48 000 €.

A titre de recoupement, une seconde étude sur la base de terrains d'agrément inconstructibles a été réalisée, permettant de faire ressortir une fourchette entre 223 €/m<sup>2</sup> et 683 €/m<sup>2</sup>, pour un ratio moyen autour de 370 €/m<sup>2</sup> et médian de 290 €/m<sup>2</sup> environ. Le différentiel de valeurs pouvant être observé sur certains termes se justifie aisément en raison de la nature du marché, qui porte sur des terrains réputés inconstructibles du fait de leur faible superficie ou de la purge de leurs droits à construire mais susceptibles d'apporter une valeur ajoutée au terrain de rattachement.

Un terme est cependant mis en exergue pour un ratio unitaire de 250 €/m<sup>2</sup>, situé dans un secteur comparable à proximité et en zonage UC, et pouvant ainsi être pris comme référence.

Détail du calcul :  $(222 \text{ m}^2 \times 250 \text{ €/m}^2) = 55\,500 \text{ €}$ .

\*\*\*\*\*

Après réalisation des deux méthodes, il ressort une valeur de 48 000 € par comparaison de terrains à bâtir et 55 500 € par comparaison de terrains d'agrément, permettant d'en conclure un recoupement.

Au cas d'espèce, il sera donc retenu la valeur pivot entre ces deux méthodes, soit une valeur vénale arrondie à 50 000 €.

## 9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE - MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 50 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 45 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

## **10 - DURÉE DE VALIDITÉ**

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord\* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

*\*pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

## **11 - OBSERVATIONS**

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

## **12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL**

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

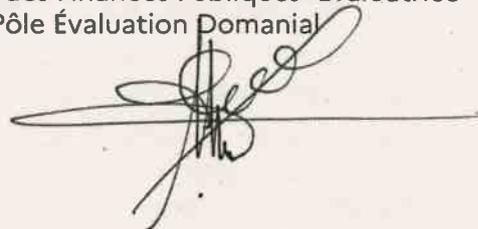
Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour la Directrice des Finances publiques des  
Hauts-de-Seine et par délégation,

Nathalie TROÏLO

Inspectrice des Finances Publiques -Évaluatrice  
Pôle Évaluation Pomanial

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Troïlo', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

**Agence HAUTS-DE-SEINE**  
 100 avenue de la Division Leclerc  
 91000 Evry-Courcouronnes  
 01 69 12 12 12  
 www.hauts-de-seine.fr

**CLIENT**  
 M. BENOIST  
 100 avenue de la Division Leclerc  
 91000 Evry-Courcouronnes

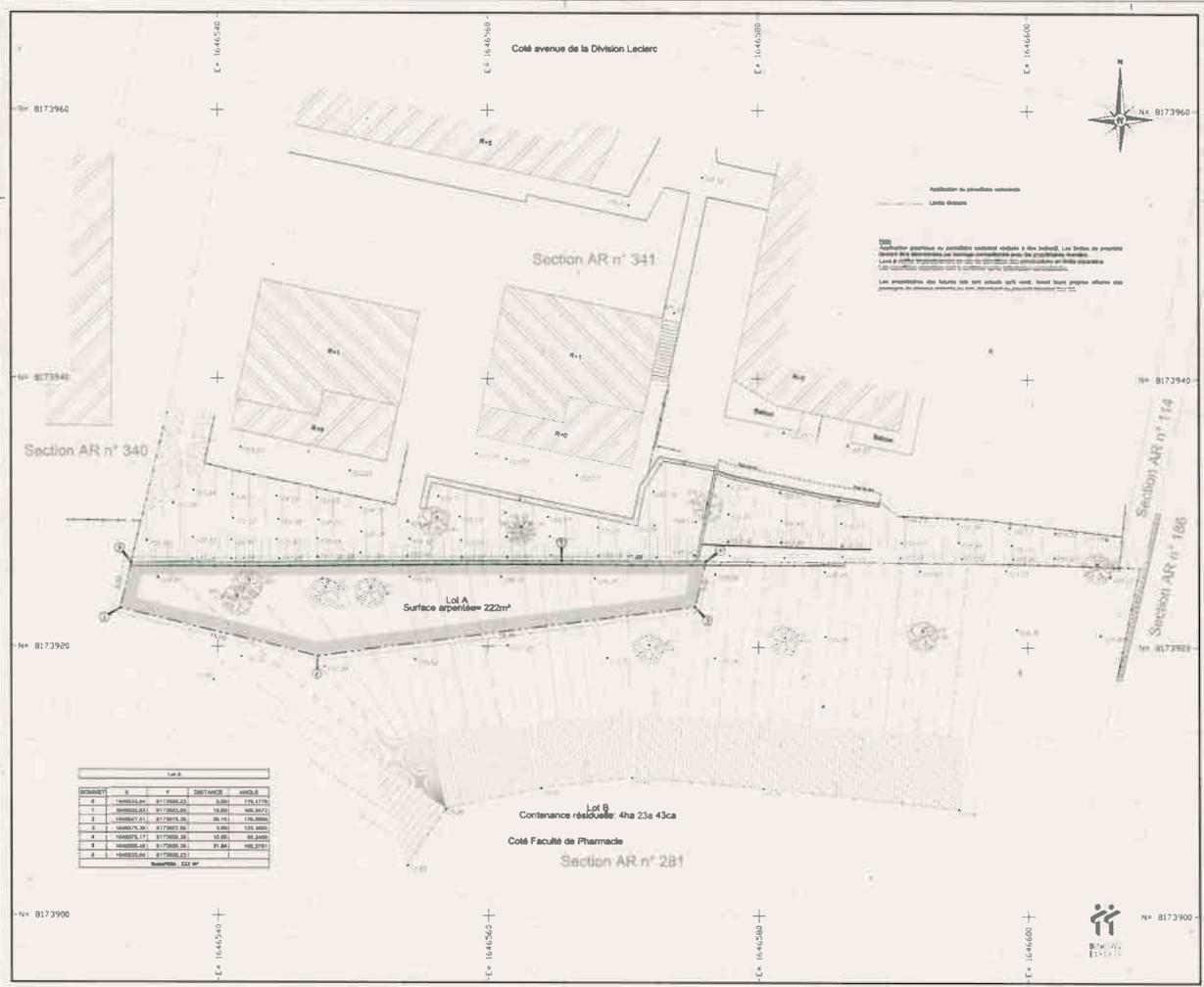
**CHÂTENAY-MALABRY**  
 203-205 avenue de la Division Leclerc

**PROJET DE DIVISION 3**  
 Parcelle AR n° 281

Échelle: 1/100ème

DATE	OBJET	ÉLABORÉ PAR	APProuvé PAR
10/05/2017	Projet de division	M. BENOIST	M. BENOIST

**REMARQUES**  
 Le plan de division est soumis à l'avis de la commune de Châtenay-Malabry.  
 Le plan de division est soumis à l'avis de la commune de Evry-Courcouronnes.  
 Le plan de division est soumis à l'avis de la commune de Brunoy.



**Lot A**

ORDRE	X	Y	DISTANCE	ANGLE
1	1046500.00	8173940.00	0.00	180.0000
2	1046500.00	8173940.00	10.00	180.0000
3	1046500.00	8173940.00	10.00	180.0000
4	1046500.00	8173940.00	10.00	180.0000
5	1046500.00	8173940.00	10.00	180.0000
6	1046500.00	8173940.00	10.00	180.0000

Surface: 222 m<sup>2</sup>



SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry



**COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024**

**DELIBERATION RECTIFICATIVE  
SUPPRESSION DE LA ZAC BUSINESS PARC**

**RAPPORT N° 2024-13**

Mes chers collègues,

Lors du comité syndical du 22 janvier dernier, vous avez approuvé le rapport de présentation de suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Business Parc, et vous m'avez autorisé à demander à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris de bien vouloir prononcer la suppression de cette ZAC.

Cependant, il a été constaté que ce rapport de présentation était incomplet, principalement il n'était pas mentionné que le Syndicat mixte ne souhaitait plus réaliser une opération d'aménagement au sens de l'article 300-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, une nouvelle version du rapport de présentation doit être approuvé et une nouvelle demande de suppression de la ZAC Business Parc doit être adressée à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris.

Je vous propose donc d'approuver le nouveau rapport de présentation de suppression qui figure en annexe, et de m'autoriser à demander de nouveau à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris de prononcer la suppression de la ZAC Business Parc.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

Vincent Franchi

A handwritten signature in black ink, appearing to read "V. Franchi", written over a horizontal line.



SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Département des Hauts-de-Seine  
Ville de Châtenay-Malabry

COMITE SYNDICAL DU 22 JANVIER 2024

DELIBERATION RECTIFICATIVE  
SUPPRESSION DE LA ZAC BUSINESS PARC

DELIBERATION N° 2024-13

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à onze heures,

Les membres du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry convoqués régulièrement, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Vincent Franchi.

Etaient présents :

Monsieur Vincent Franchi

Monsieur Carl Segaud.

Monsieur Daniel Courtes

Madame Véronique Bergeral



Le Comité syndical,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

**VU** l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine en date 12 décembre 2000 portant création du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry,

**VU** la délibération n° 2016- 23 du 14 novembre 2016 du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry approuvant le dossier de création de la ZAC Business Parc,

**VU** la délibération n°129 du 15 décembre 2016 de la Ville de Châtenay-Malabry portant création de la ZAC Business Parc,

**VU** l'article R\* 311-12 du code de l'urbanisme,

**VU** la délibération n°2024-06 du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry approuvant le rapport de présentation de suppression de la ZAC et autorisant le Président à signer, au nom et pour le compte du Syndicat mixte, la demande de suppression de la ZAC Business Parc,

**VU** le rapport n°2024-13 de Monsieur le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry et son annexe,

**CONSIDERANT** que le rapport de présentation de suppression de la ZAC Business Parc approuvé par le Syndicat mixte le 22 janvier 2024, est incomplet,

**CONSIDERANT** qu'un nouveau rapport de présentation doit être approuvé et qu'une nouvelle demande de suppression de la ZAC Business Parc doit être adressée à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

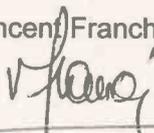
**ARTICLE 1 :** Est approuvé le nouveau rapport de présentation de suppression de la ZAC Business Parc.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Président du Syndicat mixte de Châtenay-Malabry est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Syndicat mixte, une nouvelle demande de suppression de la ZAC Business Parc.

**Adoptée à :**

**Le Président**

Vincent Franchi



**SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY**

Département des Hauts-de-Seine

Ville de Châtenay-Malabry

PREFECTURE  
DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVE LE

13 MARS 2024

DIRECTION DE LA CITOYENNETE  
ET DE LA LEGALITE  
BCL/CHEF DU BUREAU

**ZAC BUSINESS PARC**

**Châtenay-Malabry**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**DE SUPPRESSION DE LA ZAC**

En application des dispositions de l'article R311- 12 du code de l'urbanisme

## AVANT PROPOS

Le présent rapport de présentation est établi en application des dispositions de l'article R311-12 du code de l'urbanisme aux termes duquel « la suppression d'une zone d'aménagement concerté est prononcée, sur proposition ou après avis de la personne publique qui pris l'initiative de sa création, par l'autorité compétente, en application de l'article L. 311-1, pour créer la zone. La proposition comprend un rapport de présentation qui expose les motifs de la suppression »

## 1. CONTEXTE DE LA DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA ZAC

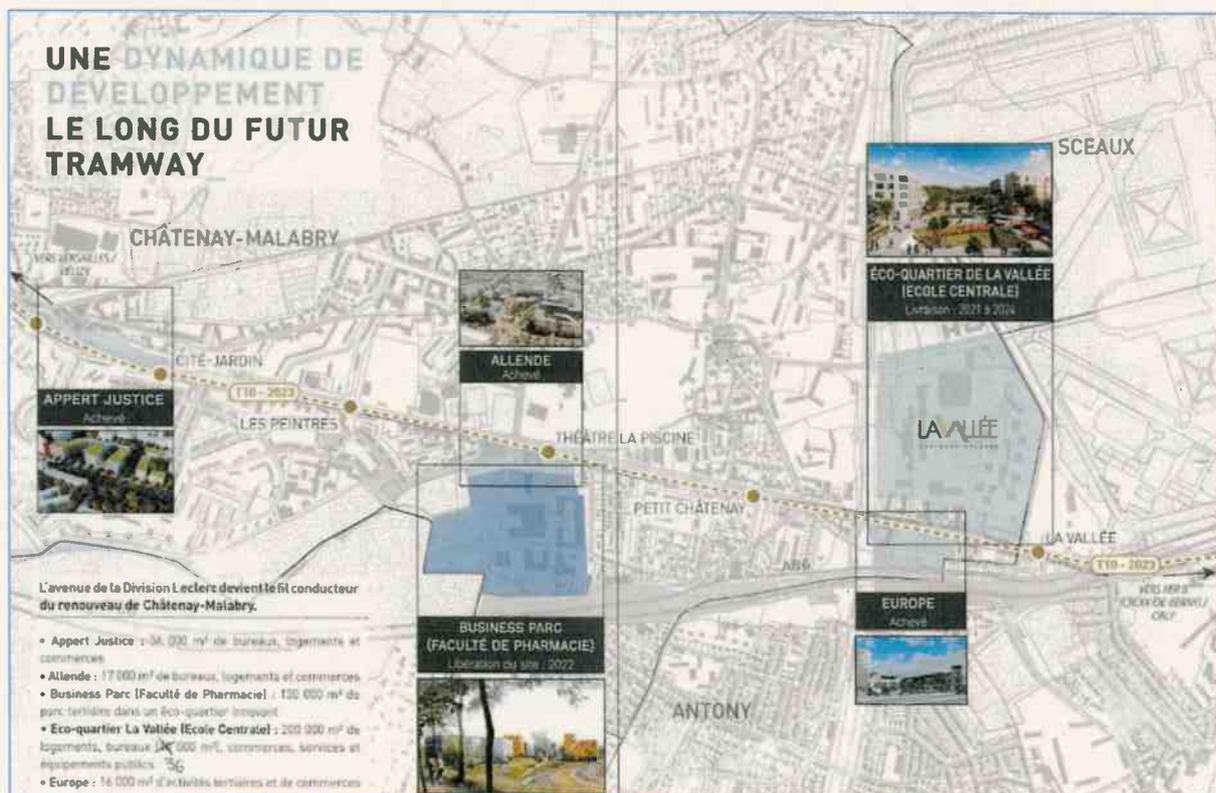
### 1.1 LES MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE DE CHATENAY-MALABRY

Le Syndicat mixte de Châtenay-Malabry, créé en 2000, a pour objet la restructuration urbaine de quatre secteurs situés autour de l'avenue de la Division Leclerc.

Il est administré par un comité syndical comprenant six sièges attribués à ses deux collectivités membres : quatre sièges pour le Département et deux sièges pour la Ville. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont financées principalement par les contributions du Département (80%) et de la Ville (20%).

Les aménagements des trois premiers secteurs ont été finalisés entre 2017 et 2019, il s'agit des opérations « Friches et Houssières » (17 000 m<sup>2</sup>), « Carrefour Allende » (36 000 m<sup>2</sup>) et « Europe » (12 000 m<sup>2</sup>). Composées majoritairement de logements, ces secteurs comprennent également quelques bureaux et des commerces en rez-de-chaussée.

Le dernier secteur, le site de la faculté de pharmacie a fait l'objet d'une création de ZAC dont la suppression fait l'objet du présent rapport.



## **1.2 LES DATES CLES**

### 2009 :

Annnonce du départ de la faculté de Pharmacie vers le plateau de Saclay

### 2011 :

Modification du périmètre du Syndicat mixte pour y inclure le site de la faculté de Pharmacie

### 2012 :

- Protocole foncier signé entre l'Etat et la Ville de Châtenay-Malabry en vue d'engager une réflexion destinée à examiner les scénarii envisageables
- Mandat d'études relatif à l'opération d'aménagement du site de la faculté de pharmacie confié à la SEM 92 par le Syndicat mixte de Châtenay-Malabry

### 2013-2014 :

Définition du projet urbain sous le pilotage de la SEM 92 avec l'architecte-urbaniste Seura (faisabilité spatiale, opérationnelle et financière)

### 2014-2015 :

Concertation publique sur le projet d'aménagement du site

### 2016 :

- Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact de la ZAC
- Délibération du Syndicat mixte approuvant le dossier de création de la ZAC Business Parc (n° 2016- 23 du 14 novembre)
- Délibération de la Ville relative à la création de la ZAC Business Parc (n°129 du 15 décembre)

### 2017 :

Acquisition du site par le Syndicat mixte sous condition résolutoire de désaffectation par anticipation du domaine public (acte du 6 novembre)

### 2022 :

Départ des étudiants et chercheurs pour Saclay, déménagement des équipements et du mobilier de l'ensemble du site

### 2023 :

Constatation de la non-réalisation de la condition résolutoire stipulée à l'acte d'acquisition du site de 2017 et caractère définitif de la vente (acte du 23 juin Etat-Syndicat mixte)

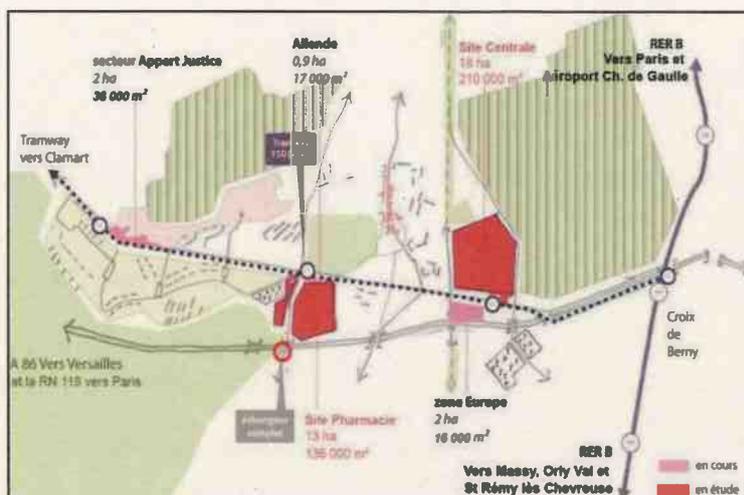
## **2. DESCRIPTION DU SITE DE LA FACULTE DE PHARMACIE**

### **2.1 LOCALISATION ET DESSERTE**

Le site, localisé au sud de la commune, en entrée de la ville et du département, est délimité :

- au Nord, par l'opération d'aménagement Allende (située avenue de la Division Leclerc)
- au Sud, par l'autoroute A86
- à l'Est, par la rue des Turlurets
- à l'Ouest, par la forêt Domaniale de Verrières.

Il est desservi par l'échangeur de l'A86, la rue Jean-Baptiste Clément (RD63) et l'avenue de la Division Leclerc (RD 986). En termes de transport en commun, il est desservi par le tramway T10 qui comporte plusieurs arrêts sur l'avenue de la Division Leclerc.

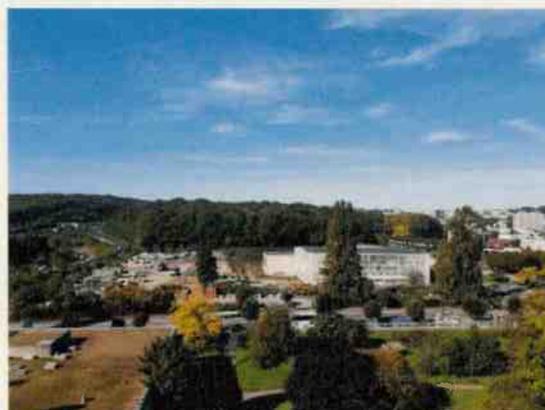


## 2.2 OCCUPATION ET BATIMENTS

Le site est séparé en deux entités de part et d'autre de la rue Jean-Baptiste Clément :

- La partie Est, d'une superficie de 9 hectares, était occupée par l'unité de formation et de recherche de la faculté de pharmacie (UFR). Elle comprend principalement des amphithéâtres, laboratoires de recherche, salles de cours et un restaurant universitaire ;
- La partie Ouest, d'une superficie de 2,5 hectares, était occupée par le centre sportif universitaire qui comprenait principalement une salle multisports, un gymnase, une piscine et des vestiaires. Ce bâtiment est en cours de démolition.

L'ensemble de ces constructions datent de la fin des années 1960.



## 2.3 MILIEU PHYSIQUE

### Topographie

Le site forme un plateau surélevé autour de la côte 110 NGF qui n'est aujourd'hui accessible, pour les personnes à mobilité réduite, que par sa partie Sud (rue des Turlurets) et par le haut de la rue Jean-Baptiste Clément (côté rue de l'Égalité).

### Géologie-Hydrologie

Les terrains sont constitués essentiellement de remblais (présents sur la quasi-totalité du site) et de sables de Fontainebleau avec présence de quelques blocs de grès.

D'un point de vue hydrologique, la première nappe aquifère se trouve au sein des sables de Fontainebleau vers 15m de profondeur, et retenue sur l'argile verte. Le secteur s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers normands, ainsi que dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Bièvre.

### Flore et faune

En bordure de l'A86, une partie du site est concerné par un espace naturel sensible (ENS) « la liaison verte des Guillonnières », inscrit au Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles en tant que corridor biologique entre la forêt de Verrières et le parc de Sceaux.

Cette « liaison » ne débouche cependant pas directement sur le parc des Vallons de la Bièvre, mais sur une zone pavillonnaire, celle-ci comprenant des jardins et présentant donc une certaine perméabilité à la petite faune.

Les inventaires de la faune et de la flore montrent l'absence d'espèces protégées remarquables bien que des espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères aient été observées.

### Paysage et patrimoine

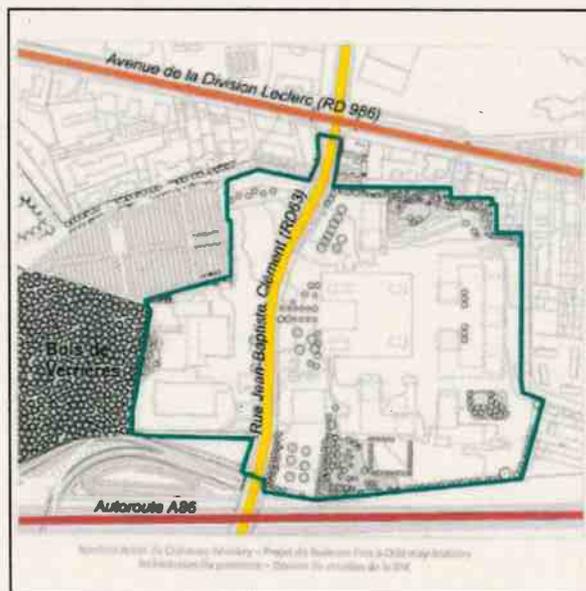
Le secteur est situé dans un périmètre de protection de monuments historiques inscrits : le domaine de la Petite Roseraie et de l'église Saint- Germain l'Auxerrois.

Il se trouve également à proximité de la Cité-jardin de la Butte Rouge, répertoriée à l'inventaire général du patrimoine culturel, mais qui ne bénéficie pas du régime de protection au titre des sites ou monuments historiques.

## **3. LA ZAC BUSINESS PARC**

Le dossier de création de ZAC, approuvé le 14 novembre 2016 comprend les éléments suivants : rapport de présentation, plan de situation, plan de délimitation du périmètre de la ZAC, étude d'impact, définition du régime de financement des équipements.

Le périmètre de la ZAC (13 hectares au total) comprend les terrains de la faculté de pharmacie (cf ci-dessus), des terrains de la rue de l'Égalité et la rue Jean-Baptiste Clément.



Le programme prévisionnel de cette ZAC à dominante tertiaire était de 130 000 m<sup>2</sup>, dont 120 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 7 300 m<sup>2</sup> de commerces et services ainsi qu'une salle polyvalente.

Ses objectifs étaient les suivants :

- favoriser le développement d'un parc d'activités tertiaires inséré dans son environnement urbain et paysager et bien desservi par les transports en commun ;
- proposer une offre variée de bureaux et locaux d'activités pour répondre aux attentes immobilières des différents types d'entreprises potentiellement intéressées ;
- proposer des services/commerces aux entreprises et aux habitants ;
- accompagner la requalification de la rue Jean-Baptiste Clément (RD 63) ;
- intégrer la démarche d'écoquartier dans la conception du parc tertiaire.

Le site s'organisait autour d'un parc central de 3 hectares, dont l'orientation Est/Ouest permettait d'assurer la continuité de la forêt de Verrières et de relier, par des liaisons douces, le chemin sylvestre reliant la Cité Jardin au Parc du Domaine de la Petite Roseraie.



## 4. LA SUPPRESSION DE LA ZAC

### 4.1 JUSTIFICATION

La Zone d'Aménagement Concerté Business Parc a été créée en 2016 dans l'objectif d'établir un projet urbain sur la base duquel le Syndicat mixte pourrait acquérir les terrains de l'ancienne faculté de pharmacie.

Il était envisagé à l'époque, comme pour les autres secteurs (Appert-Justice, Europe et Allende) que le Syndicat mixte soit aménageur de l'opération Business Parc, au sens de l'article 300-1 du code de l'urbanisme.

La ZAC a donc fait l'objet d'une procédure de création (définition du programme d'aménagement et des modalités de mise en œuvre) mais n'est pas entrée en phase opérationnelle.

A ce jour, compte-tenu du contexte juridique et économique, l'opération ne pourra être poursuivie dans le cadre de son montage initial. Il est désormais envisagé de céder l'ensemble du foncier à un opérateur immobilier et il n'est donc plus prévu d'opération d'aménagement sur ce site.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte souhaite que la ZAC Business Parc soit supprimée et que l'opération d'aménagement au sens de l'article 300-1 du code de l'urbanisme soit abandonnée.

## 4.2. PROCEDURE

### Références légales

La possibilité de suppression d'une ZAC est prévue à l'article R\*311-12 du code de l'urbanisme :

« La suppression d'une zone d'aménagement concerté est prononcée, sur proposition ou après avis de la personne publique qui pris l'initiative de sa création, par l'autorité compétente, en application de l'article L. 311-1, pour créer la zone. La proposition comprend un rapport de présentation qui expose les motifs de la suppression (...) La décision qui supprime la zone ou qui modifie son acte de création fait l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R. 311-5 ».

### Etapas de la suppression

En 2016, le Syndicat Mixte, en application de ses statuts, avait compétence pour prendre l'initiative de la création de la ZAC, au sens du Code de l'Urbanisme. La Ville était à l'époque l'autorité compétente pour la créer.

Il est précisé qu'en 2017, cette ZAC n'a pas été reconnue d'intérêt métropolitain.

A ce jour, au vu de de l'article R\*311-12 ci-dessus, les étapes de suppression de la ZAC sont les suivantes :

- Délibération du Syndicat Mixte proposant la suppression de la ZAC ;
- Délibération de l'Etablissement Public Vallée Sud Grand Paris visant à prononcer la suppression de la ZAC ;
- Mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311-15.

### Conséquences de la suppression de la ZAC

La décision de la suppression de la ZAC abroge l'acte de création, les terrains situés dans le périmètre sont donc de nouveau soumis au droit commun :

- En termes de fiscalité de l'urbanisme, la taxe d'aménagement est rétablie ;
- Les divisions foncières seront soumises au droit commun ;
- Le cahier de cession des charges foncières cesse de s'appliquer ;
- Les éléments d'urbanisme réglementaires applicables restent ceux du PLU puis du PLUi.

